Nations Unies A/77/208

Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 83 de l'ordre du jour provisoire*
Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Quinze États ont présenté un rapport, conformément au paragraphe 11 de la résolution 75/139 de l'Assemblée générale, dans les délais prescrits (voir sect. II du présent rapport).

Neuf États ont fait part de leurs vues en application du paragraphe 13 de cette même résolution (voir sect. III).

Deux États de plus sont devenus parties aux instruments relatifs à la protection et à la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (voir sect. IV) depuis le rapport précédent sur la question (A/75/168).

* A/77/150.

22-11064 (F) 140922 230922

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le 15 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/139, intitulée « Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires ». Les paragraphes 11, 13 et 14 de cette résolution sont libellés comme suit :

« *L'Assemblée générale*,

[...]

11. Prie instamment :

a) Tous les États de signaler au Secrétaire général, avec concision et diligence et conformément à la liste indicative établie par lui, toute violation grave de la protection et de la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires, et des missions et représentants jouissant du statut diplomatique auprès d'organisations internationales intergouvernementales ;

b) L'État où une violation a eu lieu – et, dans la mesure du possible, l'État dans lequel se trouve la personne qui en est accusée – d'informer le Secrétaire général, avec concision et diligence et conformément à la liste indicative établie par lui, des mesures qu'il a prises pour traduire en justice l'auteur de la violation, de lui faire connaître, conformément à sa législation, l'issue définitive de l'action ainsi engagée et de lui rendre compte des mesures qu'il a prises pour que de telles violations ne se reproduisent pas ;

[...]

13. Prie également le Secrétaire général d'inviter les États, dans la note circulaire visée à l'alinéa a) du paragraphe 12 ci-dessus, à lui faire part de leurs vues sur les mesures nécessaires ou déjà prises pour renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires, ainsi que des missions et représentants jouissant du statut diplomatique auprès d'organisations internationales intergouvernementales ;

14. Prie en outre le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-septième session un rapport :

a) exposant l'état des ratifications des instruments visés au paragraphe 9 de la présente résolution, et des adhésions à ces instruments ;

b) résumant les rapports reçus et les vues exprimées en application des paragraphes 11 et 13 de la présente résolution ».

2. Dans des notes datées du 17 décembre 2020 et du 11 janvier 2022, le Secrétaire général a invité les États à lui faire rapport en application des paragraphes 11 et 13 de la résolution 75/139.

3. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 14 de la résolution 75/139.

4. La section II présente, par ordre chronologique, un résumé des rapports reçus et les parties desdits rapports qui ont trait au paragraphe 11 de la résolution[1].

[1] La version intégrale des rapports peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.un.org/en/ga/sixth/77/protection_of_diplomats.shtml.
Au cours de la période considérée, le Secrétaire général a reçu une communication de Cuba concernant des actes commis contre des diplomates et des locaux diplomatiques, qui a été diffusée en tant que document de l'Assemblée générale, sous la cote A/75/979, à la demande du pays.

5. Les vues exprimées par les États conformément au paragraphe 13 de la résolution sont exposées, par ordre chronologique également, dans la section III.

6. La section IV contient des informations sur l'état, au 30 juin 2022, de la participation des États à la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, à la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires et aux protocoles facultatifs s'y rapportant, ainsi qu'à la Convention de 1973 sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques.

II. Rapports reçus des États en application du paragraphe 11 de la résolution 75/139 de l'Assemblée générale

7. La **République bolivarienne du Venezuela** (22 juin 2020) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires dans l'État plurinational de Bolivie[2] :

> Le 19 juin 2020, des individus qui n'y étaient pas autorisés ont saisi les locaux de notre mission diplomatique à La Paz (État plurinational de Bolivie), ce qui constitue non seulement une violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, mais aussi une marque de mépris et d'indifférence à l'égard droit international.
>
> Le Venezuela a protesté vivement auprès du Gouvernement bolivien et espère que celui-ci rétablira la protection des locaux, biens, archives, articles de valeur et autres actifs vénézuéliens sur son territoire.

8. La République bolivarienne du Venezuela (27 juillet 2020) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires en Colombie[3] :

> Le Gouvernement vénézuélien dénonce et rejette fermement l'attaque dirigée contre la section consulaire de l'ambassade du Venezuela à Bogota et demande instamment aux autorités colombiennes compétentes d'observer et faire respecter scrupuleusement tous les principes et toutes les normes du droit international régissant les relations diplomatiques et consulaires, y compris ceux relatifs à l'inviolabilité des représentations diplomatiques, et de garantir la protection, la sécurité et la sûreté des missions relevant de leur juridiction.
>
> Le Gouvernement vénézuélien demande au Gouvernement colombien de mener une enquête approfondie sur cet incident en vue de traduire en justice les responsables de ces actes criminels.

9. L'**Azerbaïdjan** (29 juillet 2020) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires dans les États suivants[4] :

Pays	*Date*	*Description des faits*
Suède	15 juillet 2020	Un groupe de militants arméniens radicaux ont vandalisé l'ambassade d'Azerbaïdjan en Suède. L'entrée du bâtiment a été couverte de slogans injurieux.

[2] Présentés en application du paragraphe 11 a) de la résolution 73/205.
[3] Idem.
[4] Idem.

Pays	*Date*	*Description des faits*
		De plus, un véhicule de la mission diplomatique du Rwanda garé devant l'ambassade d'Azerbaïdjan, perçu à tort comme appartenant à l'ambassade, a été couvert de messages d'insulte. Les intrus n'ont pas encore été identifiés et l'enquête est en cours. La Suède a versé à titre gracieux une indemnisation pour faire effacer les inscriptions à l'entrée de l'ambassade.
Pays-Bas	16 juillet 2020	Des membres de la Garegin Nzhdeh Armenian Youth Association ont déroulé une banderole portant l'inscription « Azerbaïdjan, État terroriste » devant l'ambassade d'Azerbaïdjan à La Haye.
	17 juillet 2020	Une affiche portant le slogan « Soutien à l'Arménie. Stop à l'Azerbaïdjan » a été posée devant l'ambassade par des membres de la diaspora arménienne radicale locale.
	18 juillet 2020	Des membres de la diaspora arménienne ont organisé une manifestation devant l'ambassade. Certains manifestants portaient des t-shirts à la gloire de la tristement célèbre organisation terroriste arménienne ASALA (Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie). En conséquence, les autorités policières locales ont dû recourir à la force pour mettre fin à la manifestation. Après la manifestation, une personne arménienne ayant participé à la manifestation a posté sur les réseaux sociaux un message disant « Je pourrais tuer pour ce pays », ce qui témoigne du caractère agressif de la manifestation.
Pologne	16 juillet 2020	Le Comité social arméno-polonais a organisé une manifestation devant l'ambassade d'Azerbaïdjan à Varsovie. Des membres de la communauté azerbaïdjanaise se sont également rassemblés devant les locaux pour manifester leur solidarité avec l'ambassade. Certains manifestants arméniens ont traversé en direction des manifestants azerbaïdjanais musulmans, provoquant ainsi des tensions entre les deux camps. Après la manifestation, un manifestant arménien brandissant le drapeau de son pays s'est approché de l'ambassade et a insulté le peuple azerbaïdjanais. Les policiers locaux n'ont rien fait pour l'en empêcher, créant ainsi des conditions propices à une flambée des tensions. L'inaction des policiers polonais a contraint deux membres de la communauté azerbaïdjanaise à approcher eux-mêmes l'instigateur arménien pour qu'il cesse ses agissements. Cependant, des policiers polonais les ont immédiatement arrêtés. Un agent consulaire qui a tenté de clarifier la situation a été repoussé violemment par un officier de police. Un autre diplomate a été brutalement battu par les policiers et menotté. Il a ensuite été libéré grâce à l'insistance des responsables de l'ambassade. Le Ministère polonais des affaires étrangères n'a pas encore fourni de voie de recours adéquate. Au lieu de cela, le Bureau du Procureur général de Pologne a ouvert une enquête sur la violation présumée de l'immunité de l'officier de police.

Pays	*Date*	*Description des faits*
Australie	18 juillet 2020	Quatre membres de l'Armenian Youth Federation ont déroulé une banderole dans les locaux de l'ambassade d'Azerbaïdjan à Canberra.
France	18 juillet 2020	À Strasbourg, un membre de la diaspora arménienne locale a déposé devant les locaux de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe une boîte contenant un abricot orné d'un drapeau arménien et un singe en peluche portant le drapeau azerbaïdjanais.
	22 juillet 2020	Un autre membre de la diaspora arménienne locale a agressivement crié des slogans et jeté une bouteille métallique vide en direction de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan à Strasbourg.
	19 juillet 2020	Des représentants de la communauté arménienne locale se sont rassemblés devant l'ambassade d'Azerbaïdjan à Paris pour une manifestation non autorisée. Différents objets dangereux ont été lancés vers l'ambassade, causant des dégâts matériels. Trois manifestants ont été arrêtés.
États-Unis d'Amérique	21 juillet 2020	Trois personnes non identifiées ont attaché une banderole portant le slogan « Azerbaïdjan = État terroriste » à la porte d'entrée de l'ambassade d'Azerbaïdjan à Washington, ont pris une photo de la banderole et ont quitté les lieux. L'ambassade a soumis tous les éléments relatifs à l'incident aux autorités américaines pour enquête.
	21 juillet 2020	Des dachnaks arméniens radicaux ont organisé une manifestation lors de laquelle des slogans agressifs et provocateurs ont été scandés devant le Consulat général d'Azerbaïdjan à Los Angeles. En réaction, des membres de la communauté azerbaïdjanaise de Californie ont défilé et brandi des panneaux dénonçant l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et sa politique de nettoyage ethnique. Des radicaux arméniens ont attaqué les manifestants azerbaïdjanais et blessé sept personnes, dont une femme. Les services de police de Los Angeles ont ouvert une enquête sur les agressions commises contre les Azerbaïdjanais, qualifiées d'infractions motivées par la haine.
Belgique	22 juillet 2020	Des membres de la communauté arménienne de Belgique ont attaqué les locaux de l'ambassade d'Azerbaïdjan à Bruxelles lors d'une manifestation. Des objets tranchants et divers autres outils ont été lancés en direction de l'ambassade, ce qui a causé des dégâts importants au bâtiment et blessé gravement des membres de la communauté azerbaïdjanaise qui se tenaient dans l'enceinte de l'ambassade pour manifester pacifiquement leur solidarité avec leurs représentants. Des membres du personnel de l'ambassade ont été légèrement blessés. Certains manifestants ont même tenté de pénétrer dans les locaux de l'ambassade. Les autorités policières locales ont arrêté 15 manifestants. Des enquêtes sont en cours.

10. La **Colombie** (12 août 2020) a communiqué des renseignements concernant l'incident signalé par la République bolivarienne du Venezuela le 27 juillet 2020[5] :

> Les autorités compétentes sont en train d'enquêter sur cet incident, notamment de vérifier et confirmer des déclarations selon lesquelles les fonctionnaires de la section consulaire ont pris eux-mêmes le matériel et les biens, en raison du non-paiement de leurs salaires.
>
> En outre, il a été demandé à la police nationale de renforcer la surveillance des locaux susmentionnés.

11. L'**Iraq** (9 septembre 2020) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires dans les États suivants[6] :

Pays	*Date*	*Description des faits*
République de Corée		Aucun service de sécurité n'a été prévu pour l'ambassade ou la résidence de l'ambassadeur iraquien à Séoul. Des diplomates ont été soumis à une fouille corporelle complète dans les aéroports de la République de Corée. Le salon VIP n'est ouvert à l'ambassadeur que pour la première arrivée et le dernier départ. Des voitures de l'ambassade et du personnel diplomatique ont reçu des amendes.
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17 octobre 2017	Un groupe de manifestants a attaqué l'ambassade d'Iraq à Londres et a endommagé le bâtiment. Les autorités britanniques n'ont pas été en mesure d'appréhender les auteurs de ces actes. La police a réagi tardivement, donnant aux assaillants suffisamment de temps pour prendre d'assaut la porte extérieure de l'ambassade. Il a été demandé plusieurs fois à la police diplomatique du Royaume-Uni d'assurer une protection permanente du bâtiment lorsque des manifestations ont lieu, mais la partie britannique a déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne disposait pas des ressources nécessaires pour le faire.
États-Unis		Un individu a tenté de mettre le feu au Consulat général d'Iraq à Détroit. Le Consulat général a demandé aux autorités compétentes des États-Unis de renforcer la protection des locaux.
Tunisie		Un ressortissant tunisien s'est fait passer pour un ressortissant iraquien pour entrer dans le bâtiment de l'ambassade d'Iraq. Un autre individu a photographié le bâtiment.
Allemagne		Un groupe de manifestants a attaqué le Consulat général d'Iraq à Francfort-sur-le-Main et a brûlé le drapeau iraquien. Les autorités judiciaires allemandes ont ensuite informé le Consulat que l'affaire avait été classée car les agresseurs n'avaient pas été identifiés. La police

[5] Présentés en application du paragraphe 11 b) de la résolution 73/205.
[6] Présentés en application du paragraphe 11 a) de la résolution 73/205.

Pays	*Date*	*Description des faits*
		allemande patrouille régulièrement le périmètre de la mission et de la résidence.
Iran (République islamique d')	25 avril 2018	Un fonctionnaire diplomatique du consulat iraquien à Ahvaz a été battu.
		Le consul iraquien à Ahvaz a subi un harcèlement constant et injustifié.
		La société iranienne de télécommunications a coupé les lignes téléphoniques des fonctionnaires consulaires iraquiens à Ahvaz.
		La protection du Consulat iraquien à Ahvaz n'a pas été renforcée, malgré les atteintes répétées au bâtiment et au personnel, et malgré les demandes formelles à cet effet.
	18 décembre 2018	Le Consul adjoint d'Iraq à Machhad a été agressé verbalement sous les yeux de la police diplomatique iranienne. L'agresseur a déclaré qu'il avait obtenu son numéro de téléphone personnel auprès des autorités iraniennes compétentes.
	18 avril 2019	À l'aéroport international de Mehrabad, à Téhéran, le Corps des gardiens de la révolution islamique a soumis l'ambassadeur d'Iraq à une fouille corporelle.
	25 juin 2019	Sans provocation, quatre agents de la circulation à Ahvaz ont attaqué un agent diplomatique iraquien qui était au volant d'une voiture de la mission iraquienne et ont tenté de saisir les plaques d'immatriculation diplomatiques du véhicule.
	15 septembre 2019	Dans la ville iranienne d'Ahvaz, des fonctionnaires iraniens ont battu un fonctionnaire consulaire iraquien et l'ont menacé avec un couteau.
	17 novembre 2019	Un groupe non identifié s'est introduit chez un fonctionnaire consulaire iraquien dans la ville iranienne de Machhad alors qu'il était sorti, a saccagé la maison et volé le téléphone personnel du fonctionnaire.
		Un groupe de jeunes Iraniens a agressé un fonctionnaire consulaire iraquien et sa famille dans la ville iranienne de Kermanchah, tout en proférant des blasphèmes en arabe.

12. La **Grèce** (21 octobre 2020) a fourni des renseignements concernant l'incident signalé par la Türkiye le 1er juin 2018[7] :

> La police a mené une enquête et l'affaire a été portée devant les autorités judiciaires compétentes ; aucune procédure pénale n'a été engagée. Depuis, la Grèce a renforcé les mesures de sécurité pour toutes les missions diplomatiques et consulaires de la Türkiye sur son territoire, conformément aux dispositions pertinentes des Conventions de Vienne.

[7] Présentés en application du paragraphe 10 b) de la résolution 71/145.

13. **Cuba** (15 décembre 2020) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires aux États-Unis[8] :

> Depuis le 24 novembre 2020, sept manifestations ont eu lieu devant les locaux de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et se sont intensifiées.
>
> Leur niveau d'hostilité a augmenté. L'agitation, le bruit et les provocations dont elles s'accompagnaient ont perturbé la tranquillité de la Mission et son climat de travail et mis en danger la sécurité de ses membres.
>
> Les autorités chargées de la sécurité diplomatique des missions permanentes n'ont pas toujours assuré la protection nécessaire à la Mission cubaine, bien qu'elles aient été informées en temps utile de la situation, même avant que les événements ne se produisent.
>
> Une fois de plus, la Mission tient à avertir que la tolérance à l'égard de ces actes, l'absence d'intervention appropriée de la part des autorités américaines et, par conséquent, l'impunité avec laquelle ces individus opèrent pourraient encourager une dangereuse escalade de ce type d'action, qui pourrait conduire à des attaques terroristes contre la Mission permanente de Cuba ou à toute autre action susceptible de constituer une menace pour la sécurité de la Mission et la sûreté de son personnel.
>
> Par le passé, ce genre de manifestations a eu de graves connotations en raison de leur caractère violent, causant même des blessures physiques aux diplomates cubains. Nous avons également rappelé que, cette même année, l'ambassade de Cuba à Washington a été attaquée au fusil d'assaut par un terroriste d'origine cubaine.
>
> La Mission permanente de Cuba a demandé à la Mission des États-Unis de prendre toutes les mesures nécessaires pour lui assurer une protection adéquate ainsi qu'à son personnel.

14. La **République bolivarienne du Venezuela** (21 février 2021) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires au Pérou :

> Le Gouvernement vénézuélien dénonce et condamne fermement les actes de violence perpétrés le 20 février 2021 à proximité de son ambassade à Lima, qui se sont produits à la faveur de la passivité des forces de l'ordre péruviennes, au mépris flagrant des dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires.
>
> Des groupes violents ont provoqué des dégâts matériels en tentant d'enfoncer les portes pour faire irruption dans les locaux de la mission vénézuélienne. Heureusement, les agents diplomatiques et le personnel local qui y travaillaient ce jour-là ont réussi à se protéger et aucune perte humaine n'est à déplorer.
>
> Le Gouvernement vénézuélien demande instamment aux autorités péruviennes compétentes d'observer et faire respecter scrupuleusement tous les principes et toutes les normes du droit international régissant les relations diplomatiques et consulaires, ainsi que de garantir la protection, la sécurité et la sûreté des missions relevant de leur juridiction, et demande au Gouvernement

[8] Également distribués en tant que document de l'Assemblée générale sous la cote A/75/655, à la demande de Cuba.

péruvien de mener une enquête approfondie sur les événements en question afin de traduire en justice les responsables de ces actes violents.

15. **Cuba** (3 août 2021) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires aux États-Unis[9] :

Depuis novembre 2020, plusieurs manifestations ont eu lieu devant les locaux de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les barrages devant le bâtiment de la Mission qui en interdisent l'entrée et la sortie, les attaques verbales et les provocations résultant des manifestations ont perturbé la tranquillité de la Mission, ont mis en danger la sécurité de son personnel et ont nui à l'environnement de travail.

Plus récemment, le 29 juillet 2021, la Mission permanente de Cuba a appelé le numéro d'urgence 911 à deux reprises afin de signaler que des manifestants bloquaient la porte principale et de solliciter une protection. La police ne s'est pas présentée et la sécurité diplomatique est arrivée une heure et 40 minutes après le début de la manifestation.

Au lieu de déplacer les manifestants sur le trottoir d'en face, comme par le passé, la police a conseillé, pour éviter toute confrontation, qu'aucun membre de la Mission ne quitte le bâtiment ou n'y entre pendant les manifestations, ce qui est totalement inacceptable. Le personnel de la Mission ne peut être pris en otage dans son propre bâtiment et se voir empêché de s'acquitter de ses tâches quotidiennes.

La Mission permanente de Cuba demande instamment, une fois de plus, à la Mission des États-Unis de prendre toutes les mesures nécessaires pour lui assurer une protection adéquate ainsi qu'à son personnel.

Cuba tient le Gouvernement des États-Unis responsable de toute attaque qui pourrait être dirigée contre la Mission permanente de Cuba ou son personnel.

16. Le **Pérou** (4 avril 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant l'incident signalé par la République bolivarienne du Venezuela le 21 février 2021 :

Les locaux de la section consulaire de la République bolivarienne du Venezuela à Lima bénéficient de services de sécurité extérieure assurés par des policiers présents 24 heures sur 24, qui se relaient toutes les 12 heures et sont en communication constante avec leur quartier général.

Grâce à des informations diffusées sur les médias sociaux, la Division de la protection des ambassades de la police nationale péruvienne a eu vent d'un appel à manifester le 20 février 2021 devant le Consulat du Venezuela à Lima. La section consulaire avait informé le Ministère des affaires étrangères qu'elle avait appris qu'une manifestation devant ses locaux était prévue le 27 février 2021.

En conséquence, la Division a renforcé la sécurité du Consulat.

Selon les estimations de la police, quelque 200 personnes ont participé à la manifestation. Aucun accident mortel, blessure ou autre dommage corporel n'a été à déplorer.

[9] Également distribués en tant que document de l'Assemblée générale sous la cote A/75/981, à la demande de Cuba.

La police a établi un rapport dans lequel le responsable de la sécurité intérieure du Consulat a déclaré que des vitres au deuxième étage avaient été brisées, mais qu'il n'avait pas pu identifier les responsables.

Une enquête a été menée par le Bureau du Procureur de la province. Un agent diplomatique de la section consulaire de l'ambassade du Venezuela a assisté virtuellement au dépôt de plainte et a approuvé ce recours, mais n'a fourni aucune information pouvant conduire à l'identification des responsables.

À la lumière des documents et des informations recueillis par la police et le Bureau du Procureur, ce dernier a déclaré le 20 septembre 2021 qu'il ne donnerait pas suite à l'enquête préliminaire, car aucun responsable potentiel n'avait été identifié. La section consulaire a été informée de cette décision.

Afin de s'assurer qu'un tel incident ne se reproduise pas, la Division de la protection des ambassades a renforcé la présence policière permanente, y compris les patrouilles mobiles, devant le Consulat et la résidence de l'ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

17. La **République bolivarienne du Venezuela** (19 avril 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires en Colombie :

Le 18 avril 2022, le Consulat de la République bolivarienne du Venezuela à Bogota a été une nouvelle fois vandalisé et, cette fois, a même été incendié. Cela prouve les manquements récurrents de l'État de résidence à ses obligations en matière de sécurité et de protection découlant du droit international, notamment de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires.

Le Gouvernement vénézuélien rejette et dénonce ce nouvel incident, qui vient s'ajouter à la longue liste d'actes hostiles perpétrés par le Gouvernement colombien : ici, celui-ci a délibérément omis d'assurer la sécurité et la protection des missions diplomatiques sur son territoire, y compris celles du Venezuela, qu'il doit pourtant garantir, indépendamment de l'état actuel des relations diplomatiques et même malgré la rupture des relations diplomatiques, conformément aux dispositions des Conventions susmentionnées.

Le Gouvernement vénézuélien demande instamment aux autorités colombiennes d'observer et faire respecter scrupuleusement tous les principes et toutes les normes du droit international régissant les relations diplomatiques et consulaires, y compris ceux relatifs à l'inviolabilité des représentations diplomatiques, ainsi que de garantir la protection, la sécurité et la sûreté des missions relevant de leur juridiction, et demande au Gouvernement colombien de mener une enquête approfondie sur les événements en question afin de traduire en justice les responsables de ces actes violents.

18. L'**Autriche** (29 avril 2022) a rendu compte d'atteintes à des missions et représentants diplomatiques et consulaires sur son territoire et d'atteintes à ses propres missions et représentants à l'étranger :

En 2021, dans le cadre de plusieurs manifestations prévues à proximité d'ambassades étrangères à Vienne, les autorités autrichiennes chargées de la sécurité se sont attachées à maintenir un juste équilibre entre le respect du droit constitutionnel de réunion et le devoir de l'Autriche, en qualité d'État hôte, de protéger les locaux des missions en vertu de l'article 22 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Dans certains cas, cela s'est traduit par l'interdiction ou le déplacement de manifestations lorsqu'elles risquaient, par exemple, d'entraver le libre accès à une ambassade ou de nuire gravement aux

conditions de travail dans ses locaux. Les mêmes considérations ont prévalu pour les manifestations prévues à proximité de lieux où se tiendraient des négociations internationales entre missions spéciales, en application du paragraphe 2 de l'article 25 de la Convention sur les missions spéciales.

En mars 2022, au vu des risques croissants que l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et les attaques visant Kyïv faisaient peser sur la sûreté et la sécurité de l'ambassade d'Autriche et de son personnel dans la capitale, le Gouvernement autrichien a décidé de déménager le personnel de son ambassade. En conséquence, l'Autriche, conformément à l'article 12 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, a notifié le 29 mars 2022 son intention à l'Ukraine, l'État hôte, et demandé l'autorisation d'établir un deuxième bureau dans les locaux de l'ambassade d'Autriche dans la ville ukrainienne d'Oujhorod. En outre, le 5 avril 2022, l'Autriche a également communiqué officiellement à la Fédération de Russie les adresses et les coordonnées GPS de tous ses locaux diplomatiques et consulaires en Ukraine qui bénéficiaient de l'inviolabilité en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Elle a exprimé l'espoir que les forces armées de la Fédération de Russie se conformeraient à l'intégralité des règles du droit international applicables en période de conflit armé, qu'elles respecteraient l'inviolabilité des biens de caractère civil spécialement protégés d'un pays neutre, et prendraient toutes les mesures nécessaires pour protéger les lieux contre toute attaque ou tout dommage.

19. La **Slovénie** (5 mai 2022) a rendu compte d'atteintes à des missions et représentants diplomatiques et consulaires sur son territoire et d'atteintes à ses propres missions et représentants à l'étranger :

En 2020 et 2021, il y a eu des incidents isolés de tentatives de cambriolage de résidences de diplomates, de vandalisme (graffitis) et de menaces par courriel, ainsi que quelques actes de vandalisme à caractère politique. À la suite d'attaques terroristes dans le monde, une mission a demandé une protection renforcée.

Les missions diplomatiques et consulaires signalent les incidents au service responsable du protocole diplomatique au Ministère slovène des affaires étrangères ou, dans certains cas, directement à la police ou à une autre autorité compétente en matière de sécurité.

Afin de prévenir d'autres violations, la Slovénie s'efforce d'assurer une communication efficace et une coopération étroite entre les missions diplomatiques et consulaires et les autorités slovènes compétentes.

Le 1er mars 2022, le consulat de la République de Slovénie à Kharkiv (Ukraine), dirigé par un consul honoraire, a été gravement endommagé lors d'une attaque contre des installations civiles situées à proximité. Le 4 mars, la Slovénie a porté cette attaque à la connaissance du Procureur de la Cour pénale internationale, conformément à l'article 15 du Statut de Rome, et a fourni des photographies comme preuve. Le 13 mars, le Ministère ukrainien des affaires étrangères a communiqué par une note diplomatique que, selon le Ministère ukrainien de la défense, les locaux du consulat slovène avaient été gravement endommagés par des missiles de type « Kalibr » le 1er mars vers 8 heures. La cible principale était le bâtiment de l'administration régionale de l'État de Kharkiv, qui a été touché deux fois et qui est situé à proximité immédiate du consulat. Selon la note diplomatique, la partie ukrainienne soumettra des preuves relatives à cet incident ainsi que ses réclamations à l'encontre de la

Fédération de Russie devant les tribunaux internationaux. L'incident fait également l'objet d'une enquête du Bureau du Procureur spécial slovène.

Par le passé, les missions diplomatiques et consulaires slovènes ont dû faire face à divers problèmes de sécurité, notamment des manifestations devant des locaux diplomatiques ou consulaires, des tentatives d'entrée non autorisée, des appels et des lettres de menace, des messages de protestation sur la situation politique affichés sur les bâtiments des missions ou à proximité, des visiteurs nécessitant une surveillance plus étroite en raison de leur comportement, ou encore des tentatives d'intrusion dans les systèmes de sécurité. Certaines missions diplomatiques ou consulaires ont reçu du courrier au contenu suspect et, à plusieurs reprises, des tentatives de piratage des systèmes informatiques ont été identifiées.

20. **Cuba** (9 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires aux États-Unis :

1. Le 30 avril 2020, Alexander Alazo, citoyen américain d'origine cubaine, armé d'un fusil semi-automatique de type AK-47, a ouvert le feu sur l'ambassade de la République de Cuba aux États-Unis. Le siège diplomatique a essuyé 32 tirs ; sept personnes se trouvaient dans les locaux au moment des faits. Traversant les fenêtres, des balles ont atteint l'intérieur du bâtiment ; l'extérieur, la façade, la clôture d'enceinte et la statue du héros national cubain José Martí ont également été touchés.

Deux ans après ces actes de terrorisme commis contre le siège diplomatique cubain et ses représentants, les tribunaux des États-Unis d'Amérique n'ont toujours pas jugé le responsable.

Les États-Unis n'ont fait aucune garantie, n'ont pris aucune mesure de sécurité et n'ont pas engagé de poursuites en vue d'empêcher que de tels actes de terrorisme international ne se reproduisent.

2. Le 15 décembre 2021, à son arrivée d'un vol en provenance du Mexique, l'Ambassadeur Carlos Fernández de Cossío, à l'époque Directeur général à la Direction des États-Unis et actuellement Vice-Ministre des affaires étrangères, a été intercepté à l'aéroport international John F. Kennedy de New York par un certain « Chris », qui lui a demandé de lui parler des problèmes de santé qu'avaient eus des diplomates des États-Unis en poste à La Havane. Le haut fonctionnaire cubain a suggéré à son interlocuteur de demander à la Mission permanente de Cuba auprès de l'ONU un entretien dans le cadre duquel la question pourrait être abordée de manière officielle. L'individu en question lui a rétorqué que telle n'était pas la façon de procéder de l'organisme gouvernemental des États-Unis pour lequel il travaillait et que l'organisme allait donc prendre contact avec quelqu'un d'autre au Ministère cubain des affaires étrangères, de qui, moyennant versement d'une forte somme d'argent, il obtiendrait ces mêmes renseignements.

Le 17 septembre 2021, le Ministère cubain des affaires étrangères a adressé à l'ambassade des États-Unis à La Havane la note diplomatique 1616, dont copie a également été envoyée au Département d'État des États-Unis, et dans laquelle étaient condamnés dans les termes les plus vigoureux l'acte d'hostilité et le manque de respect dont avait fait l'objet l'Ambassadeur Fernández de Cossío alors qu'il s'était rendu à New York en tant que membre de la délégation de la République de Cuba participant au débat de haut niveau de l'Assemblée générale.

Les autorités des États-Unis n'ont jamais répondu à la note que leur avait adressée la République de Cuba.

3. Depuis novembre 2020, des manifestations ont eu lieu régulièrement devant les locaux de la Mission permanente de Cuba auprès de l'ONU. Dans ce contexte, les faits suivants se sont produits :

a) ces manifestations ont été organisées depuis le début par les mêmes individus, qui ont occupé les voies d'accès à la Mission, empêchant le personnel de la Mission et les visiteurs d'entrer dans le bâtiment.

b) parfois, les manifestants ont tenté de pénétrer de force dans les locaux de la Mission et ont jeté des pierres depuis un espace situé devant les locaux ;

c) les manifestants ont menacé des diplomates cubains de violences physiques ;

d) à maintes reprises, un ou plusieurs manifestants ont suivi des membres du personnel diplomatique de la Mission jusqu'à leur résidence, les couvrant d'injures et de menaces ;

e) les manifestants ont utilisé des haut-parleurs et autres dispositifs d'amplification du son à l'entrée même de la Mission, sans autorisation, en violation de la législation des États-Unis ;

f) des affiches ont été placardées sur la façade du bâtiment de la Mission, qui s'est retrouvée couverte de graffiti et de messages de propagande offensants ;

g) la porte d'entrée de la Mission a été bloquée à l'aide d'une corde.

Les autorités chargées de la sécurité diplomatique des missions permanentes n'ont pas toujours assuré la protection nécessaire à la Mission cubaine, bien qu'elles aient été informées en temps utile de la situation, même avant que les événements ne se produisent.

À plusieurs reprises, la police de la ville de New York a retiré sa protection à l'arrivée des assaillants, s'abstenant d'intervenir pour faire respecter le droit international ou même le droit des États-Unis.

La réaction des autorités des États-Unis étant déficiente, l'impunité qui en résulte pour les individus commettant de tels actes risque d'encourager une escalade dangereuse qui pourrait conduire à des attaques terroristes visant la Mission permanente de Cuba ou à toute autre action pouvant mettre en danger la sécurité de la Mission et de son personnel.

Cuba rappelle que, par le passé, ce genre de manifestations a eu de graves conséquences, notamment l'attentat à la bombe contre la Mission permanente de Cuba en 1979, qui a fait trois blessés, ou l'assassinat d'un fonctionnaire de la Mission en 1980.

Cuba a demandé à la Mission des États-Unis de prendre toutes les mesures nécessaires pour lui assurer une protection adéquate ainsi qu'à son personnel.

Cuba a également porté les événements susmentionnés à l'attention des hauts responsables de l'ONU.

Ces actes constituent des violations flagrantes et systématiques de l'immunité diplomatique et du devoir de protection des missions et des locaux diplomatiques et consulaires, principes universellement reconnus dans le droit international, en particulier dans la Convention de Vienne sur les relations

diplomatiques et la Convention de Vienne sur les relations consulaires, auxquelles les États-Unis sont partie.

21. La **Finlande** (13 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes aux missions et représentants diplomatiques et consulaires en Finlande :

Le 21 juillet 2020, une personne s'est introduite par effraction dans la cour de l'ambassade de la République populaire de Chine à Helsinki. Elle a traversé la cour sans rien toucher, jusqu'à atteindre la clôture du côté opposé, qu'elle a escaladée. Le 22 juillet, la même personne a pénétré illégalement dans l'enceinte de l'ambassade de la République de Pologne à Helsinki en escaladant la clôture. Elle a marché dans la cour de l'ambassade et grimpé sur le toit. Le suspect a été identifié et interrogé. Il a été condamné à une amende pour intrusion dans des locaux publics.

Le 25 février 2022, trois bombes à essence ont été lancées dans le périmètre du consulat général de la Fédération de Russie, à Turku. L'enquête judiciaire est actuellement close. La police n'a pas reçu d'images de vidéosurveillance et les éléments communiqués n'ont pas pu être utiles à l'enquête. Une enquête technique a été menée, mais n'a pas permis d'établir l'identité du ou des suspects. Le 27 février, des ballons remplis de sang de vache ont été lancés contre le mur du consulat général de la Fédération de Russie à Turku. Deux personnes ont été appréhendées sur les lieux. L'affaire fait l'objet d'une enquête pour dégradations volontaires. Les auteurs ont reconnu les faits.

Entre le 25 février et le 3 mai 2022, plusieurs actes ont été commis contre l'ambassade de la Fédération de Russie à Helsinki. Ils font actuellement l'objet d'une enquête préliminaire. Dans certains cas, il n'a pas été possible d'établir l'identité des personnes ayant commis les faits, mais dans d'autres, les auteurs ont pu être identifiés et ont parfois été appréhendés et interrogés. Les catégories d'infraction retenues sont les suivantes : intrusion dans des locaux publics, signalement abusif d'un danger, dégradations volontaires, violation de la loi relative aux déchets, diffamation, tentative d'agression, dégradations mineures.

Entre les 5 et 6 mars 2022, le drapeau bélarussien flottant sur le mât de l'ambassade de la République du Bélarus à Helsinki a été dérobé et un drapeau ukrainien a été accroché près de l'interphone de l'ambassade. L'enquête judiciaire est pour le moment suspendue, en attendant que la police reçoive de plus amples informations sur le suspect.

En février 2022, les services de police d'Helsinki ont accentué leur surveillance des ambassades (notamment de celle de la Fédération de Russie). Des patrouilles supplémentaires ont été organisées dans la zone, venant s'ajouter aux rondes déjà menées en temps normal pour assurer la sécurité des missions diplomatiques. La police a également amplifié ses activités de surveillance de l'ordre public lors des manifestations, en veillant tout particulièrement à la sécurité des missions diplomatiques.

Les autorités finlandaises tiennent à assurer le Secrétaire général qu'elles prennent très au sérieux leurs responsabilités pour ce qui est d'appliquer toutes les mesures appropriées afin de protéger les locaux des missions diplomatiques contre toute intrusion ou dommage et d'empêcher toute attaque contre les fonctionnaires de ces missions. La Finlande tient également à souligner l'importance que revêt la coopération en matière de sécurité, tant au niveau international qu'à l'échelle nationale, entre les missions et les autorités locales compétentes.

22. La **Pologne** (16 mai 2022) a rendu compte d'atteintes à des missions et représentants diplomatiques et consulaires sur son territoire et d'atteintes à ses propres missions et représentants à l'étranger :

Atteintes graves en 2021 à la protection, la sécurité et la sûreté des missions et représentants diplomatiques et consulaires étrangers sur le territoire de la République de Pologne

Le 24 janvier, un citoyen étranger s'est introduit par effraction dans les locaux de l'ambassade de la République de Géorgie à Varsovie. Un acte d'accusation contre l'individu a été déposé auprès du tribunal. À la suite de cet incident, la fréquence des rondes de surveillance des locaux de la mission diplomatique a été augmentée.

Le 20 avril, la représentation commerciale de l'ambassade de la Fédération de Russie à Varsovie a été prise pour cible par un individu qui a endommagé l'enceinte de l'ambassade en l'aspergeant d'une substance inflammable, à laquelle il a mis feu. Le responsable a été appréhendé. À la suite de cet incident, la fréquence des rondes de surveillance des locaux de la mission a été augmentée : des agents supplémentaires ont été assignés à la surveillance permanente de la représentation commerciale.

Le 30 mai, une personne non identifiée s'est introduite dans les locaux de l'ambassade de la République de Géorgie à Varsovie. À la suite de cet incident, la fréquence des rondes de surveillance des locaux de la mission diplomatique a été augmentée.

Le 25 juin, la présence de pièces pyrotechniques (pétards) dans un colis adressé à l'ambassade des États-Unis à Varsovie a été signalée. La police a pris les mesures nécessaires pour identifier la personne responsable.

Le 28 décembre, une bouteille contenant une substance inflammable a été jetée en direction de l'ambassade de la République de Türkiye à Varsovie. L'auteur a été appréhendé et poursuivi en justice. À la suite de cet incident, la fréquence des rondes de surveillance des locaux de la mission diplomatique a été augmentée : des agents supplémentaires ont été assignés à la surveillance permanente de l'ambassade.

Atteintes graves à la protection, la sécurité et la sûreté des missions et représentants diplomatiques et consulaires de la République de Pologne signalées par le Ministère des affaires étrangères en 2021

- Quatre incidents au cours desquels un colis suspect a été envoyé aux missions à l'étranger de la République de Pologne ou au lieu de résidence de membres du personnel diplomatique ou consulaire polonais.
- Treize menaces proférées contre des missions à l'étranger de la République de Pologne ou des citoyens polonais séjournant à l'étranger par une personne menant des activités pour le compte d'une organisation terroriste, d'une organisation liée à des activités terroristes ou d'un membre de ces organisations, ou d'une organisation dont on craint qu'elle puisse mener de telles activités ou qu'elle ait un lien avec l'extrémisme international.
- Cinq attaques visant une mission à l'étranger de la République de Pologne ou un membre du personnel de ces missions dans une zone où sévit un conflit armé ou qui est menacée par des groupes extrémistes.

23. La **Belgique** (17 mai 2022) a rendu compte d'atteintes à des missions et représentants diplomatiques et consulaires sur son territoire et d'atteintes à ses propres missions et représentants à l'étranger :

Incidents dirigés contre des missions et des représentants diplomatiques et consulaires en Belgique et mesures prises par les autorités belges compétentes

Pays/organisation	*Date*	*Description des faits*
Burkina Faso	8 avril 2020	Vol du véhicule d'un diplomate avec une plaque d'immatriculation du corps diplomatique.
Türkiye	24 avril 2020	Acte de vandalisme. Peinture sur la façade de la mission auprès de l'Union européenne (UE).
Cuba	15 juin 2020	Tentative d'intrusion dans l'enceinte de la mission. L'individu était sous l'influence de la drogue et a été arrêté par la police.
Grèce		Un individu a harcelé, menacé et insulté des employés de l'ambassade.
Bangladesh	11 juillet 2020	Cambriolage au domicile d'un diplomate.
Azerbaïdjan	19 juillet 2020	Intrusion dans la cour intérieure de l'Ambassade. Le drapeau a été volé et le mât cassé.
Azerbaïdjan	23 juillet 2020	Incidents lors d'une manifestation de la communauté arménienne devant l'ambassade. L'ambassade de l'Azerbaïdjan avait également autorisé le rassemblement de ressortissants azéris dans son enceinte. Malgré un dispositif de police considérable, la situation s'est rapidement dégradée donnant lieu à des affrontements. La police a réagi avec des actions rapides et fermes, faisant appel à des renforts supplémentaires, repoussant les manifestants après le jet de projectiles et veillant à ce que les manifestants azéris puissent sortir de l'enceinte de l'ambassade en toute sécurité. Afin d'éviter tout incident, ils ont été raccompagnés à leur voiture par groupes de cinq par des policiers.
Espagne	27 juillet 2020	Actes de vandalisme. Graffiti sur les murs de la Représentation permanente auprès de l'UE.
Tchéquie	12 août 2020	Cambriolage au domicile d'un diplomate.
Djibouti	22 août 2020	Tentative d'intrusion dans l'enceinte de la mission lors d'une manifestation.
Türkiye	27 août 2020	Acte de vandalisme. Graffiti sur la façade de la Mission auprès de l'UE.
Guinée	28 août et 2 septembre 2020	Menaces. Message audio laissé sur la messagerie vocale de l'ambassade faisant état de menaces à l'encontre des missions diplomatiques et postes consulaires guinéens en Europe. De nouvelles menaces ont été formulées à l'encontre des membres de la mission, de l'ambassade et de la résidence de l'ambassadeur.

Pays/organisation	*Date*	*Description des faits*
Slovénie	28 août 2020	Agression physique sur le conjoint d'une diplomate de la Représentation permanente auprès de l'UE.
Norvège	8 septembre 2020	Agression Incident à la crèche concernant le fils d'un diplomate de la Délégation permanente auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
Malte	12 septembre 2020	Agression sur un diplomate de la Représentation permanente auprès de l'UE.
Iran (République islamique d')	15 septembre 2020	Actes de vandalisme. Graffiti sur les murs extérieurs, le visiophone et la sonnette de l'ambassade.
États-Unis	17 septembre 2020	Tentative de vol dans une villa appartenant à l'ambassade.
Iran (République islamique d')	17 et 20 septembre et 1er octobre 2020	Acte de vandalisme (graffiti).
Macédoine du Nord	29 septembre 2020	Cambriolage au domicile du chargé d'affaires de la Délégation permanente auprès de l'OTAN.
Iran (République islamique d')	8 octobre 2020	Tentative d'acte de vandalisme : l'auteur a pris la fuite.
Guinée	24 octobre 2020	Ambassade : dégâts matériels lors d'une manifestation et menaces envers les membres de la mission.
Guinée	26 et 27 octobre 2020	Acte de vandalisme.
Kirghizistan	28 octobre 2020	Vol de la voiture de l'ambassadeur et d'un iPad.
Pérou	28 octobre 2020	Vol d'objets appartenant à un diplomate et dégâts matériels causés à sa voiture.
Guinée	9 novembre 2020	Intrusion au-delà des grilles de l'ambassade et messages de menaces laissés sur la porte d'entrée. Des mesures de sécurités supplémentaires ont été demandées pour la réouverture de l'ambassade.
Chine	21 novembre 2020	Cambriolage au domicile d'un diplomate de la mission auprès de l'UE.
Bélarus	6 décembre 2020	Acte de vandalisme contre le bâtiment de l'ambassade et un véhicule avec une plaque d'immatriculation du corps diplomatique.
Pérou	19 décembre 2020	Vol du téléphone d'un diplomate, témoin et victime d'un braquage à main armée dans un magasin.
Roumanie	25 décembre 2020	Vol de 14 passeports ordinaires et d'un passeport diplomatique au sein de l'ambassade.
Gabon	23 janvier 2021	Tentative d'effraction et de vol à l'ambassade.
Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	10 février 2021	Tentative d'intrusion au siège inoccupé de l'organisation.

Pays/organisation	*Date*	*Description des faits*
Grèce	9 mars 2021	Tentative d'intrusion dans le bâtiment de la Représentation permanente auprès de l'UE et prise de photos.
Tchéquie	13 mars 2021	Dégâts matériels dans les bureaux du Consul honoraire lors d'une émeute.
Irlande	16 mars 2021	Deux personnes se sont présentées au domicile de la Représentante adjointe de la Représentation permanente auprès de l'UE en se faisant passer pour des agents d'une société de télécommunication.
Italie	18 mars 2021	Vol dans une voiture d'un diplomate.
Cuba	17 avril 2021	Menaces. Une personne dérangée s'est positionnée devant l'ambassade et a proféré des menaces sur les réseaux sociaux.
Luxembourg	19 avril 2021	Vol de matériel informatique à la résidence de l'ambassadeur.
Türkiye	10 mai 2021	Un groupe d'environ 15 personnes a tagué des slogans sur le trottoir devant l'ambassade et attaché une bannière sur les murs.
Algérie		Harcèlement et menaces de mort envers le Consul général par un ressortissant algérien. Une plainte a été déposée par le Consul général.
Fédération de Russie	15 mai 2021	Acte de vandalisme. Une voiture officielle de la mission auprès de l'UE a été dégradée alors qu'elle était gardée dans un garage privé.
Grenade	16 mai 2021	Acte de vandalisme. Intrusion dans le parking privé de l'immeuble où se situe la résidence de l'ambassadeur. Entre 10 et 12 véhicules ont été vandalisés, dont celui de l'ambassadeur.
Cuba		Harcèlement et incitation à la violence sur Facebook par une personne dérangée.
Bélarus	24 mai 2021	Acte de vandalisme. Une personne a tagué des inscriptions sur le bâtiment de l'ambassade. Des affiches y ont également été collées.
France	28 mai 2021	Tentative d'intrusion. Un individu s'est présenté devant la porte d'entrée de l'Ambassade et a violemment malmené l'agent qui a ouvert la porte.
Italie	1er juin 2021	Tentative de vol avec violence sur une diplomate de la Représentation permanente auprès de l'UE.
Cameroun	14 juin 2021	Intrusion au sein de l'ambassade par des activistes.
Italie	22 juin 2021	Tentative de cambriolage au domicile d'un diplomate.
État de Palestine	4 juillet 2021	Acte de vandalisme. De la peinture rouge a été étalée sur la façade des locaux de la mission auprès de l'UE et une insulte y a été écrite en arabe.

Pays/organisation	*Date*	*Description des faits*
Türkiye	28 juillet 2021	Vol d'un véhicule de la mission auprès de l'UE avec une plaque d'immatriculation du corps diplomatique, en face du domicile d'un diplomate.
Bulgarie	3 août 2021	Vol au domicile d'un diplomate.
Bélarus	8 août 2021	Un individu a volontairement mis le feu à la porte d'entrée de la section consulaire de l'ambassade.
Ouganda		Cyberharcèlement visant l'ambassadeur.
Pakistan	2 septembre 2021	Cambriolage au domicile d'un membre du personnel administratif et technique de l'ambassade.
Irlande	7 septembre 2021	Cambriolage à la résidence de l'ambassadeur.
Bangladesh	10 septembre 2021	Vol d'un ordinateur portable officiel alors qu'il était dans une voiture de l'ambassade avec une plaque d'immatriculation du corps diplomatique.
Iran (République islamique d')	12 septembre 2021	Actes de vandalisme commis dans le cadre d'une campagne de dénigrement. Des affiches et des photos ont été collées sur les grilles extérieures de l'ambassade.
Bélarus	1er octobre 2021	Réception par l'ambassade d'un mail indiquant la présence d'une bombe dans les locaux de la mission. Il s'agissait d'une fausse alerte.
Mali		Occupation d'une résidence officielle par des squatteurs pendant la durée des travaux.
Lettonie	21 novembre 2021	Dégâts matériels causés à une voiture officielle et aux installations sur la façade extérieure de l'ambassade, en marge d'une manifestation contre les mesures sanitaires.
Costa Rica	24 novembre 2021	Deux individus se sont présentés au conservatoire de danse où est inscrite la fille de l'ambassadeur, se sont fait passer pour ses parents et ont demandé à la voir. La jeune fille n'était déjà plus présente en classe.
Pologne	18 décembre 2021	Acte de vandalisme. Un groupe de 80 personnes s'est rendu devant les locaux de la Représentation permanente auprès de l'UE pour manifester. Des autocollants portant des slogans en rapport avec la situation à la frontière entre la Pologne et le Bélarus ont été collés sur la façade.
Kazakhstan	24 décembre 2021	Cambriolage de l'appartement d'un diplomate.
Myanmar		Vol d'une caméra de sécurité de l'ambassade par deux individus.
Cameroun	6 janvier 2022	Intrusion au sein de l'ambassade et dégâts matériels ayant perturbé le service.

Pays/organisation	*Date*	*Description des faits*
État de Palestine	22 février 2022	Agression physique et verbale d'un diplomate de la mission auprès de l'UE par un ressortissant palestinien dans les locaux de la mission. L'individu a également menacé le chauffeur de l'ambassadeur et chef de mission avec un objet contondant. Il a été conduit au poste par la police puis relâché avant devant de revenir devant la mission, où il a blessé un autre ressortissant, pensant qu'il s'agissait d'un membre du personnel. Le diplomate initialement visé et les membres de sa famille font l'objet de menace sur les réseaux sociaux.
Bélarus	26 février 2022	Actes de vandalisme. Projection de peinture verte sur la porte d'entrée de l'ambassade.
Fédération de Russie		Actes de vandalisme lors d'une manifestation devant l'ambassade.
Bélarus		Actes de vandalisme. En l'espace de quelques jours, des boules de peinture et des œufs ont été jetés sur la façade des locaux de l'ambassade. Les murs de la mission ont également été peints aux couleurs du drapeau ukrainien. L'ambassade reçoit également des menaces par email.
Bélarus	11 mars 2022	Actes de vandalisme. Jets de bouteilles en verre vides sur la façade de l'ambassade au milieu de la nuit.
Ukraine	23 mars 2022	Deux individus ont été aperçus en train de filmer la résidence officielle du chef de la mission auprès de l'UE et ont pris la fuite après avoir été aperçus par le chauffeur.

Incidents dirigés contre les missions diplomatiques et postes consulaires de la Belgique à l'étranger

Pays	*Date*	*Description des faits*
Philippines	5 février 2021	Menaces de mort à l'encontre d'un membre du personnel de l'ambassade.
Türkiye	Mai 2021	Violation de la vie privée de membres du personnel de l'ambassade dans les locaux de la mission.
Pologne	Mai 2021	Intrusion dans l'enceinte de l'ambassade.
États-Unis	Mai 2021	Vol d'une voiture de service de l'ambassade.
Chine	18 septembre 2021	Intrusion dans l'enceinte de l'ambassade. Un individu a sauté par-dessus la clôture entourant la cour de l'ambassade.
République démocratique du Congo	23 septembre et 17 novembre 2021	Accès forcé et violent de ressortissants congolais aux services consulaires de la Maison Schengen, à deux reprises.

Pays	*Date*	*Description des faits*
Mozambique	Octobre 2021	Vol d'un ordinateur portable du Bureau diplomatique destiné à la transmission d'informations à diffusion restreinte.
Pérou	Avril 2022	Vol avec effraction dans la voiture d'un diplomate.

24. La **Fédération de Russie** (17 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires dans les États suivants :

Pays	*Date*	*Description des faits*
Ukraine	De 2018 à aujourd'hui	Plus de 150 actes hostiles ont été perpétrés devant l'ambassade, les consulats généraux de Lviv, d'Odessa et de Kharkiv, la mission commerciale russe, et le centre russe pour la science et la culture, auxquels ont participé environ 10 000 personnes. Les manifestants bloquent l'accès aux locaux des missions diplomatiques russes, allument des fusées de détresse, prennent des photos et tournent des vidéos. Ces actes ont fait pression sur les employés et leur famille et entravé le fonctionnement des missions, notamment en perturbant l'accueil consulaire des citoyens.
	13 janvier 2018	À Kyïv, des extrémistes du groupe Comité noir ont bloqué la porte d'entrée des locaux du centre russe pour la science et la culture.
	17 février 2018	À Kyïv, une cinquantaine de membres de l'organisation nationaliste radicale C14 ont défoncé la porte d'entrée du centre russe pour la science et la culture et pris d'assaut le bâtiment. Ils ont écrit des inscriptions injurieuses sur les murs du hall d'exposition et dans les cages d'escalier, et détruit des panneaux d'information. Ils ont menacé de violence le personnel du centre en scandant des slogans antirusses et tenté de forcer la porte d'un bureau du cinquième étage à l'aide d'engins spéciaux. Ce déchaînement de radicaux s'est soldé par l'incendie en public du drapeau russe.
	18 février 2018	À Kyïv, les membres d'une organisation de nationalistes ukrainiens ont lancé des pierres et des œufs sur le bâtiment du centre russe pour la science et la culture, dont ils ont brisé des fenêtres et des portes vitrées et endommagé le revêtement.
	27 février 2018	Les nationalistes de « Pravy Sektor » ont lancé des bombes fumigènes dans l'enceinte du consulat général d'Odessa et versé de la peinture sur la clôture entourant le bâtiment des services consulaires.
	Nuit du 17 au 18 mars 2018	Des personnes non identifiées ont peint des symboles nationalistes sur des voitures de diplomates stationnées aux consulats généraux de Lviv et Kharkiv.

Pays	*Date*	*Description des faits*
	18 mars 2018	À Kyïv, environ 500 membres des organisations nationalistes radicales Pravy Sektor, C14, Svoboda, Sokol et Legion Svobody ont allumé des feux dans des barils et empêché des citoyens russes d'entrer dans un bureau de vote tout en leur hurlant des insultes. Ils ont également projeté des vidéos offensantes sur la façade de l'ambassade.
	9 mai 2018	À Kyïv, des radicaux du groupe nationaliste C14 ont attaqué le directeur du centre russe pour la science et la culture, K. P. Vorobyev, près de l'entrée de sa résidence, l'ont couvert de peinture verte et de déchets, l'ont menacé de violence physique et l'ont empêché de participer aux événements du Jour de la victoire. Le diplomate a subi des blessures corporelles, notamment une brûlure au visage et un traumatisme à l'œil gauche.
	16 juin 2018	Environ 120 membres des Jeunes Patriotes d'Ukraine ont organisé un rassemblement à Kyïv, posé des affiches sur la grille de l'ambassade et lancé des ballons de football en direction des locaux de l'ambassade.\
	16 juin 2018	Des activistes de l'organisation Automaidan Odessa ont mené un acte hostile devant le Consulat général d'Odessa, exigeant le boycott de la Coupe du monde de football en Fédération de Russie. Ces voyous ont peint des ballons de football, qu'ils ont jetés par-dessus la clôture du consulat général.
	10 juillet 2018	Une trentaine de membres de l'organisation radicale National Corps ont manifesté devant le consulat général de Kharkiv, sur la grille duquel ils ont collé des tracts en scandant des slogans nationalistes.
	27 septembre 2018	À Kyïv, des personnes non identifiées ont lancé des bombes fumigènes dans l'enceinte de la mission commerciale, versé des déchets sur quatre voitures diplomatiques appartenant à l'ambassade et au centre russe pour la science et la culture, dont elles ont également crevé les pneus et arraché les plaques d'immatriculation. Des slogans antirusses ont été peints sur le trottoir et sur les voitures.
	25 novembre 2018	À Kyïv, 150 à 200 « vétérans de l'opération antiterroriste » se sont rassemblés près de l'ambassade, où ils ont scandé des slogans antirusses. Ils ont posé des pneus à l'entrée principale de l'ambassade et lancé des fusées de détresse en direction du bâtiment.
	Nuit du 25 au 26 novembre 2018	À Kyïv, un groupe de personnes non identifiées a incendié une voiture appartenant à un membre du personnel diplomatique de l'ambassade.
	25 novembre 2018	Les radicaux des branches de Pravy Sektor et de National Corps basées à Odessa ont suspendu des drapeaux et les armoiries de l'Ukraine sur la clôture du consulat général à Odessa, peint des slogans antirusses sur le trottoir, fait

Pays	*Date*	*Description des faits*
		exploser des pétards et lancé des bombes fumigènes, dont une sur le toit.
	26 novembre 2018	Un rassemblement antirusse s'est tenu devant le consulat général à Kharkiv, au cours duquel les participants ont versé de la peinture et jeté des pierres sur le bâtiment.
	15 janvier 2019	Un rassemblement a été organisé par les radicaux de Pravy Sektor devant le consulat général à Odessa. Scandant des slogans antirusses, les manifestants ont allumé des fusées de détresse, dont cinq ont été jetées dans les locaux du consulat avec la complicité de la Garde nationale ukrainienne et de la police locale.
	11 mai 2019	Le centre pour les libertés civiles a organisé un rassemblement à Kyïv. En face de l'entrée de l'ambassade, les participants ont façonné une tombe en terre, sur laquelle ils ont placé une croix, obstruant l'accès des piétons et des véhicules à l'ambassade.
	21 octobre 2019	Des radicaux ont organisé un rassemblement devant le consulat général à Lviv pour marquer l'anniversaire du meurtre d'A. Mailov, membre du personnel du consulat général de l'Union soviétique à Lviv, commis en 1933 par le nationaliste ukrainien M. Lemyk. Munis de pancartes sur lesquelles on pouvait lire des menaces visant notamment l'ancien consul général de la Fédération de Russie à Lviv, O. Y. Astakhov, ils ont lancé des bombes fumigènes tout en scandant des slogans antirusses.
	23 novembre 2019	Devant le consulat général à Kharkiv, des participants portant des symboles des unités nationalistes – Milices nationales, Fraikor, Azov, Association des volontaires et Légion géorgienne – ont scandé des slogans nationalistes en lançant des bombes fumigènes. Ils ont fixé des affiches sur la grille du consulat général.
	14 mars 2020	À Kyïv, environ 1 000 personnes ont crié des slogans antirusses devant l'ambassade et profané le drapeau russe. Ces manifestants ont allumé des fusées et des pétards et lancé des fusées de détresse sur le bâtiment de l'ambassade.
	16 mars 2020	Un rassemblement organisé par l'organisation Dobrovolets s'est tenu devant le consulat général à Kharkiv. Les participants ont accroché à la grille des affiches sur lesquelles figuraient des slogans insultants.
	12 juin 2020	À Kyïv, avec la complicité des autorités, un certain nombre d'images russophobes ont été projetées sur la façade de l'ambassade.
	28 juillet 2020	Un rassemblement antirusse organisé par Euromaidan et Democratic Axe a eu lieu devant le consulat général à Kharkiv. Les participants y brandissaient des pancartes sur lesquelles étaient inscrits des slogans antirusses et déclamaient des slogans nationalistes. Ils ont obstrué l'entrée du bâtiment avec divers objets.

Pays	*Date*	*Description des faits*
	28 août 2020	À Kyïv, lors d'un rassemblement de l'Association Of Wives and Mothers Of Soldiers Participating in the Anti-terrorist Operation, environ 150 participants ont proféré des menaces à grands cris.
	7 octobre 2020	L'organisme de défense de la démocratie et de la liberté d'information a organisé un rassemblement à Kyïv. Des slogans offensifs ont été projetés sur la façade de l'ambassade. Les participants ont scandé des slogans antirusses et des menaces. Une couronne funéraire a été attachée à l'entrée principale de l'ambassade.
	31 octobre 2020	Un rassemblement s'est tenu devant le consulat général à Kharkiv. Les participants ont accroché à la grille des affiches aux slogans insultants.
	28 novembre 2020	Des jeunes appartenant au Corps national ont lancé des bombes fumigènes et posé des affiches menaçantes devant le consulat général à Odessa.
	16 mars 2021	À Kyïv, des radicaux ont collé des affiches sur lesquelles figuraient les portraits photographiques de sept diplomates russes. Des autocollants affichant des symboles nationalistes ont été apposés sur les véhicules officiels du personnel de l'ambassade.
	26 mai 2021	Ukrainian Social Initiative a organisé un rassemblement à Kyïv, au cours duquel des participants ont scandé des slogans antirusses, bloqué l'entrée du bâtiment de l'ambassade et accroché des affiches à la clôture, sur lesquelles figuraient des menaces et des insultes visant des dirigeants russes. Ils ont mis le feu à une de leurs installations.
	30 juin 2021	L'organisme de défense de la démocratie et de la liberté d'information a organisé un rassemblement à Kyïv. Devant l'entrée de l'ambassade, les participants ont joué de la musique qu'ils ont diffusée grâce à de puissants amplificateurs. Ils ont projeté des images choquantes sur la façade de l'immeuble au moyen d'un projecteur laser.
	6 août 2021	Un intrus a tenté de pénétrer dans les locaux du consulat général à Lviv. Les officiers de la Garde nationale ukrainienne ne l'ont pas arrêté.
	11 octobre 2021	Une personne non identifiée a versé une substance rouge sur la porte d'entrée de la section consulaire à Odessa.
	21 octobre 2021	Les membres de l'organisation d'extrême droite Fraikor se sont rassemblés devant le consulat général à Kharkiv. Les participants portaient des pancartes couvertes de menaces et ont lancé des fusées de détresse.
	4 novembre 2021	Des manifestants antirusses ont placé un cercueil en bois couvert de menaces près de la grille du consulat général à Odessa.

Pays	*Date*	*Description des faits*
	24 décembre 2021	Une personne non identifiée a lancé un cocktail Molotov en direction du bâtiment du consulat général à Lviv et est parvenue à toucher la grille se trouvant à gauche du portail d'entrée. Le consulat n'a reçu aucune notification officielle concernant la progression d'une éventuelle enquête.
	24 décembre 2021	Un rassemblement antirusse s'est tenu devant le consulat général à Kharkiv, durant lequel les participants ont épinglé un message diffamatoire sur la porte du bâtiment.
	26 janvier 2022	L'organisation Belarusian House in Ukraine a organisé un événement devant l'ambassade à Kyïv, au cours duquel les participants ont bloqué l'entrée principale du bâtiment et utilisé un mégaphone pour scander des slogans et des insultes russophobes dirigés contre les dirigeants russes.
	26 avril 2022	Un groupe de voyous ayant bénéficié de l'entière complicité des forces de l'ordre d'Odessa a peint à la bombe des slogans nationalistes sur la clôture du consulat général de la Fédération de Russie. Un panneau affichant le nom de la mission diplomatique russe a également été démantelé.
Autriche	2 novembre 2018	L'Ambassadeur a reçu un appel anonyme sur son téléphone portable, au cours duquel l'auteur, proférant des menaces terroristes, a demandé en russe : « Attendez-vous une bombe ? ».
	Février-mars 2022	L'ambassade de la Fédération de Russie, y compris l'Ambassadeur, a reçu des menaces terroristes anonymes (par téléphone et par courrier).
	24 février 2022	Quatre personnes non identifiées ont lancé des œufs crus sur le bâtiment de l'ambassade avant de prendre la fuite.
	25 février 2022	Une personne non identifiée a versé de la peinture rouge sur la porte d'entrée du bâtiment résidentiel de l'ambassade.
	6 mars 2022	Une personne non identifiée a vandalisé l'ambassade en versant de la peinture rouge sur la plaque « Ambassade de la Fédération de Russie » fixée à la grille. Elle a ensuite pris la fuite.
	7 mars 2022	Un homme non identifié a lancé deux pots de peinture (jaune et bleue) par-dessus la grille, en direction des locaux de l'ambassade. Le délinquant a été arrêté par la police.
	7 avril 2022	Un homme non identifié a vandalisé la grille de l'ambassade en peignant à la bombe un message hostile (au contenu obscène) visant la Fédération de Russie.
Grèce	22 mars 2019	Une grenade à main a explosé près d'un poste de police situé à proximité de la grille de la section consulaire de l'ambassade. L'attaque, revendiquée par la cellule Mikhaïl Zhlobitsky du groupe anarchiste FAI/IRF (Informal Anarchist Federation/International Revolutionary Front) Revenge Plot, a été menée par le groupe pour protester contre la mort de leur chef dans une prison russe le 31 octobre 2018.

Pays	*Date*	*Description des faits*
	26 février 2022	Une cinquantaine de manifestants ont bloqué l'entrée principale des locaux de l'ambassade pendant plus de deux heures en scandant des slogans de soutien à l'Ukraine. La police a autorisé les manifestations qui suivraient à se dérouler à une distance d'au moins 50 mètres de la grille qui entoure l'ambassade. Des menaces de toutes sortes ont également été adressées à l'ambassade par courrier électronique. Sur les médias sociaux, des Ukrainiens résidant en Grèce ont appelé à des attaques contre des diplomates et des citoyens russes.
Tchéquie	21-22 août 2019	Un délinquant non identifié a brisé un panneau d'information à l'entrée principale de l'ambassade et jeté un verre de bière à travers la clôture, qui a atterri dans l'enceinte de l'ambassade.
	8-9 août 2020	Des personnes non identifiées ont écrit des obscénités visant le Président de la Fédération de Russie.
	18 avril 2021	Sept personnes ont vandalisé le bâtiment de l'ambassade. La clôture de l'ambassade et la route qui passe devant l'entrée de celle-ci ont été abondamment couvertes de ketchup, symbole du sang. Les agents de la police tchèque n'ont pas interrompu ces agissements ; ils se sont contentés de contrôler les identités des jeunes.
	23 avril 2021	Des personnes non identifiées ont versé du ketchup sur la clôture du consulat général de la Fédération de Russie à Brno et y ont accroché une affiche sur laquelle on pouvait lire des insultes visant les citoyens russes, ainsi que les dirigeants de la Tchéquie et de la Fédération de Russie.
	10 décembre 2021	Au cours d'une manifestation non autorisée organisée devant la porte d'entrée principale de l'ambassade, des personnes non identifiées se sont mises à envoyer des ballons par-dessus la clôture de l'ambassade. Elles ont ensuite déplié des affiches sur lesquelles était représenté le trophée de la Ligue des champions de l'Union des associations européennes de football, accompagné des inscriptions suivantes (en anglais) : « League of Champions of Aggression », « League of Champions of Occupation », « League of Champions of War » et « League of Champions of Hate ».
	24 février 2022	Des manifestants se sont livrés à des actes de vandalisme, éclaboussant et tachant la grille de l'ambassade de peinture rouge, de ketchup, de tomates et d'œufs, et arrachant deux des caméras de vidéosurveillance installées aux abords de l'ambassade. L'un des manifestants a été arrêté par les forces de l'ordre tchèques alors qu'il tentait d'escalader la clôture métallique installée par la police pour boucler les lieux.
	25 février 2022	Un autre manifestant a vidé un seau rempli de matières fécales sur le porche de la section consulaire. Des personnes non identifiées ont versé de la peinture rouge sur un des poteaux de la grille de la mission commerciale

Pays	*Date*	*Description des faits*
		russe à Prague ainsi que sur le panneau portant le nom de la mission. À proximité d'un des bâtiments de la zone résidentielle de l'ambassade, des personnes non identifiées ont fait exploser de gros pétards, dont certains étaient attachés à des bouteilles en verre, du côté extérieur de la clôture. Deux charges enflammées ont touché un des bâtiments.
	26 février 2022	Des manifestants ont brûlé un drapeau russe devant l'entrée principale de l'ambassade. Ils ont également jeté des œufs, des tomates et divers récipients en plastique contenant de la peinture rouge en direction du bâtiment. L'ambassade a reçu un courriel l'informant qu'elle était visée de façon imminente par attaque de drone terroriste.
	27 février 2022	Quatre personnes ont tenté de bloquer l'entrée et la sortie de l'ambassade et se sont précipitées vers les véhicules officiels qui entraient et sortaient, demandant à un des conducteurs de « sortir du véhicule pour parler ». D'autres manifestants ont collé des pancartes antirusses sur la clôture, l'ont recouverte de peinture rouge, ont jeté des œufs et des excréments d'animaux en direction des locaux et peint à la bombe des croix gammées et des slogans offensants sur le mur de clôture. Dans la soirée, deux drones ont été détectés survolant l'ambassade.
	2 mars 2022	Un membre de Dekomunisti, un mouvement social antirusse local, a vandalisé le panneau d'information de la section consulaire, le recouvrant de peinture rouge. L'ambassade a reçu un courriel l'avertissant qu'elle était visée par une attaque de drone imminente. Trois pétards ont explosé sur le parking situé devant le bâtiment de service. Dans la soirée, un drone a survolé le complexe de l'ambassade.
	3 mars 2022	Deux pétards ont explosé à proximité du bâtiment de service de l'ambassade. Un sac en plastique noir contenant trois cocktails Molotov a été trouvé près de la clôture, à quelques mètres de l'entrée du bâtiment de service. Un manifestant a jeté des ballons remplis de peinture rouge sur le bâtiment résidentiel de l'ambassade. Un quadrirotor a été aperçu survolant les locaux de l'ambassade.
	18 mars 2022	Un homme non identifié est entré dans les bureaux de la Rossotrudnichestvo (agence fédérale chargée des affaires de la Communauté d'États indépendants, de la diaspora et de la coopération humanitaire internationale) et, sans autorisation, a commencé à filmer avec son smartphone l'intérieur des locaux et le personnel, leur posant des questions provocantes

Pays	*Date*	*Description des faits*
		et leur demandant des comptes concernant « l'agression russe » en Ukraine. Il a agressé physiquement le commandant qui tentait de le faire sortir.
	26 mars 2022	Quatre militants du mouvement social antirusse BekotitzN ont vandalisé l'escalier d'entrée de la section consulaire de l'ambassade, qu'ils ont aspergé de peinture rouge. Une unité de police est arrivée sur les lieux et a emmené l'un des manifestants.
	6 avril 2022	Des personnes non identifiées ont lancé deux bouteilles dans la zone résidentielle du complexe de l'ambassade, manquant de toucher les enfants du personnel qui jouaient sur la pelouse.
Roumanie	Depuis février 2022	L'ambassade reçoit quotidiennement par téléphone et par courrier électronique des menaces de violence physique contre son personnel ainsi que des menaces d'actes illégaux contre des propriétés russes situées dans le pays.
	13 mars 2020	Des militants du mouvement syndicaliste roumain « La Bessarabie est la Roumanie » ont vandalisé une exposition de photographies au centre russe pour la science et la culture de Bucarest.
	6 avril 2022	Un citoyen roumain a tenté d'enfoncer la porte principale de l'ambassade avec une voiture. Après cette tentative ratée, il a mis le feu à un liquide inflammable à l'intérieur de la voiture, causant sa propre mort.
République de Moldova	Été 2020	L'ambassade de la Fédération de Russie a reçu plusieurs courriels dans lesquels on menaçait de miner le bâtiment. La coopération avec le service d'information et de sécurité de la République de Moldova a permis d'établir que ces menaces étaient fausses.
	11 août 2020	Des ambulanciers, des pompiers et des carabiniers ont tenté de pénétrer dans les locaux de la mission diplomatique russe au prétexte qu'un incendie avait été signalé dans l'un des bâtiments de la section consulaire de l'ambassade. Le signalement de l'incendie n'a pas été confirmé et les représentants des autorités locales n'ont pas été autorisés à entrer.
	Depuis le 25 mars 2022	Des manifestations contre l'opération militaire spéciale en Ukraine sont organisées chaque jour près de l'entrée principale de l'ambassade de la Fédération de Russie à Chisinau ; celles et ceux qui y participent, dont le comportement est outrancier, entravent les activités de la mission diplomatique. Les nombreux appels lancés à la République de Moldova pour qu'elle s'acquitte pleinement de son obligation de garantir le bon fonctionnement d'une mission diplomatique au titre de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques n'ont donné aucun résultat.

Pays	*Date*	*Description des faits*
Allemagne	25 août 2020	Des personnes non identifiées ont tiré des coups de feu en direction du consulat général à Francfort avec un fusil à air comprimé, brisant une fenêtre située au rez-de-chaussée du bâtiment de service.
	21 avril 2021	Deux délinquants ont lancé deux bombes fumigènes dans l'enceinte du consulat général à Hambourg.
	24-27 février 2022	Au consulat général de Munich, une caméra de vidéosurveillance située sur le périmètre extérieur a été détruite, l'interphone de l'une des entrées endommagé, des panneaux et des portes d'entrée aspergés de peinture, deux vitres brisées et le revêtement de la façade du bâtiment de service partiellement détérioré.
Danemark	2022	Des personnes non identifiées ont arraché le drapeau de la Fédération de Russie de la façade du centre russe pour la science et la culture à Copenhague et endommagé l'extérieur de l'école de l'ambassade avec de la peinture.
Canada	Février-avril 2022	L'ambassade à Ottawa a régulièrement reçu des menaces visant l'Ambassadeur et le personnel diplomatique et leur famille.
	24 février 2022	Des personnes agressives ont commis des actes hostiles dans les missions diplomatiques russes à Ottawa, à Montréal et à Toronto, bloquant les entrées de l'ambassade de la Fédération de Russie à Ottawa et du consulat général à Montréal. Un véhicule officiel, garé devant l'ambassade, a été vandalisé.
	24 février 2022	Une personne se faisant passer pour un visiteur s'est introduite dans le consulat général à Toronto et a tenté d'attaquer le personnel qui se trouvait dans la zone des services consulaires. Le commandant a été blessé. Le suspect a réussi à s'échapper et la vidéo de l'attaque a été remise aux autorités policières canadiennes.
	25 avril 2022	Un homme non identifié a versé de la peinture rouge sur les marches de l'entrée principale du consulat général à Toronto et les mots « Consulat des assassins de masse. RF.Z » ont été peints en anglais sur les portes vitrées du hall d'entrée ainsi que sur l'interphone.
États-Unis	12 février 2022	Deux messages menaçant le Président de la Fédération de Russie ont été envoyés à l'adresse électronique de la section consulaire de l'ambassade.
	22 février 2022	L'ambassade a reçu une lettre anonyme contenant des menaces contre le personnel de la section consulaire.
	23 février 2022	L'ambassade a reçu un courriel menaçant la vie du Président de la Fédération de Russie.
	24 février 2022	Une lettre et un appel téléphonique anonymes contenant des menaces directes contre la sécurité de l'ambassade ont été reçus.

Pays	*Date*	*Description des faits*
		Un homme a couru jusqu'au portail de la section consulaire et versé de la peinture sur le panneau « Ambassade de la Fédération de Russie » avant de prendre la fuite.
	25 février 2022	L'ambassade a reçu huit courriels dans lesquels son personnel et le Président de la Fédération de Russie étaient directement menacés.
	26 février 2022	Un groupe d'Américains agressifs et de représentants de la diaspora ukrainienne ont manifesté devant l'entrée de l'ambassade pendant quatre heures, menaçant gravement la sécurité du personnel.
		Les manifestants s'en sont pris aux véhicules de l'ambassade, leur bloquant le passage. Scandant des slogans obscènes, ils ont menacé le personnel de la mission diplomatique de violences physiques. Certains ont tenté de se battre avec les agents de sécurité.
	27 février 2022	Quatre personnes ont éparpillé des vis autotaraudeuses devant l'entrée de l'ambassade. Par la suite, une personne non identifiée a peint une inscription insultante en ukrainien flanquée d'un trident sur le mur.
		Un rassemblement de 150 personnes s'est tenu devant l'ambassade. Cette dernière a reçu de nombreux courriels et appels téléphoniques de menace visant son personnel et des dirigeants russes.
	28 février 2022	L'ambassade a reçu quatre courriels dans lesquels son personnel était directement menacé. Le bureau de représentation de l'Agence fédérale russe de la pêche et le bureau de l'attaché militaire ont été vandalisés.
	3 mars 2022	L'ambassade a reçu des courriels dans lesquels le Président de la Fédération de Russie était directement menacé.
	4 mars 2022	Le personnel du consulat général à Houston a reçu de nombreuses menaces par téléphone et par courriel en lien avec la situation en Ukraine.
	5 mars 2022	Des actes de provocation ont été perpétrés contre le bureau de représentation de l'Agence fédérale russe de la pêche et le bureau de l'attaché militaire. L'ambassade a reçu une avalanche d'appels téléphoniques et de courriels contenant des insultes et des injures à l'encontre des dirigeants russes et du personnel de la mission diplomatique.
	11 mars 2022	L'ambassade a reçu deux lettres anonymes dans lesquelles son personnel était directement menacé.
	13 mars 2022	L'ambassade a reçu un courriel anonyme, dans lequel des diplomates et leur famille étaient menacés.
		Un homme non identifié a versé de la peinture sur le panneau de l'ambassade à l'entrée de la section consulaire, avant de prendre la fuite.
	16 mars 2022	Un groupe de quatre personnes non identifiées a projeté une image du drapeau ukrainien et l'inscription « Stand with

Pays	*Date*	*Description des faits*
		Ukraine », ainsi que des propos obscènes, sur la façade du bâtiment de service de l'ambassade.
	17 mars 2022	L'ambassade a reçu cinq courriels dans lesquels des diplomates et leur famille étaient menacés.
	29 mars 2022	Le secrétariat de l'ambassade a reçu un appel de menaces visant l'Ambassadeur.
	5 avril 2022	L'ambassade a reçu sept courriels dans lesquels le Président de la Fédération de Russie et le personnel de l'ambassade étaient directement menacés.
	7 avril 2022	L'ambassade a reçu un courriel dans lequel on menaçait de commettre une série d'actes terroristes contre les missions diplomatiques russes et leur personnel aux États-Unis.
	19 avril 2022	Un message a été reçu, dans lequel était évoquée la pose de mines dans les locaux de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies dans le Bronx.
	21 avril 2022	Lors d'une manifestation qui s'est déroulée en face de la résidence du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Manhattan, des slogans et des insultes antirusses ont été entendus, et un drapeau ukrainien a été projeté sur la façade de la résidence.
Suisse	22 et 24 février 2022	L'ambassade a reçu par courriel des menaces visant son personnel et ses véhicules.
	26-27 février 2022	Des personnes non identifiées ont jeté des pierres et des œufs sur une dépendance de la section consulaire de l'ambassade. Le bâtiment a été endommagé et une fenêtre a été brisée.
	5 mars 2022	Des personnes non identifiées ont endommagé deux véhicules officiels de la mission diplomatique.
	7 mars 2022	L'ambassade a reçu 14 lettres contenant une poudre non identifiée. L'une des lettres contenait un message menaçant de mort l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en Suisse et sa famille.
	15 avril 2022	La voiture du médecin de l'ambassade a été endommagée à son domicile.
Irlande	Depuis le 24 février 2022	Une foule de manifestants agressifs se rassemble chaque jour aux portes de l'ambassade, bloquant l'entrée et la sortie des locaux. Ces manifestations sont le théâtre d'actes de vandalisme.
	3 mars 2022	Plusieurs voitures appartenant à l'ambassade, y compris celle de l'Ambassadeur, ont été attaquées par des manifestants, causant des dommages matériels importants.
	7 mars 2022	Un camion a enfoncé en marche arrière le portail de l'ambassade, le faisant tomber, et s'est engagé dans l'enceinte de la mission sur une distance d'un mètre avant de

Pays	*Date*	*Description des faits*
		s'arrêter. Ces actes ont été perpétrés en présence de policiers irlandais, qui n'ont rien fait pour arrêter le camion. Le conducteur a été interpellé et arrêté par un policier qui se trouvait sur les lieux. Dans la soirée, des policiers irlandais ont bouclé la zone située à l'entrée de l'ambassade et installé une haute barrière et des clôtures métalliques. Selon la police, l'attaque fait actuellement l'objet d'une enquête et l'homme qui a été arrêté sera inculpé.
Lituanie	24 février 2022	Un diplomate russe a été agressé physiquement alors qu'il quittait l'ambassade. Un citoyen lituanien non identifié lui a donné un coup de pied au tibia et l'a frappé à la tête, après quoi il a tenté de s'enfuir mais a été arrêté par la police locale. Une enquête préliminaire a été ouverte en Lituanie. Des poursuites pénales ont été engagées le 11 mars 2022 par le comité d'enquête de la Fédération de Russie au titre du Code pénal russe.
	Février et mars 2022	Les rassemblements et manifestations qui se sont déroulés à proximité immédiate de l'ambassade de la Fédération de Russie en Lituanie ont été, de plus en plus, le théâtre d'actes d'houliganisme, au cours desquels les façades et les clôtures ont été endommagées.
France	Depuis le 24 février 2022	Quatre actes illicites ont été commis contre le bâtiment du centre russe pour la science et la culture à Paris, notamment le jet de pots de peinture et une tentative d'incendie criminel au moyen d'un cocktail Molotov.
	25 février 2022	On a tenté de distribuer des tracts dans l'enceinte de l'ambassade, et de nombreuses menaces ont été reçues quotidiennement par téléphone et par courriel.
	9 mars 2022	Le concierge d'un immeuble résidentiel voisin a pris l'initiative de remettre à la direction du centre russe pour la science et la culture des images vidéo de surveillance montrant quatre individus non identifiés se déplaçant sur le toit de l'immeuble voisin le 7 mars 2022, de 11 h 30 à 11 h 40, et examinant les abords du toit du centre.
	23 mars 2022	Avec l'aide de la mairie locale, une colonne servant de support à deux projecteurs a été installée à 30 mètres de la résidence de l'Ambassadeur à Deauville (propriété de la Fédération de Russie) pour y projeter le drapeau ukrainien pendant la nuit.
Finlande	25 février 2022	Des personnes non identifiées ont lancé trois cocktails Molotov en direction du consulat général à Turku, déclenchant un incendie du côté extérieur de la clôture. La police a ouvert une enquête.
Estonie	26 février 2022	L'ambassade de la Fédération de Russie à Tallinn a été vandalisée. Des œufs ont été jetés à l'entrée de la section consulaire et la caméra de vidéosurveillance a été brisée, de même que l'interphone.

Pays	*Date*	*Description des faits*
	26 février 2022	À Tallinn, deux personnes non identifiées ont insulté le chauffeur de l'Ambassadeur, qui se trouvait dans un véhicule officiel, et l'ont menacé, de même que d'autres membres du personnel de l'ambassade, de violence physique.
	3 mars 2022	Un délinquant a vandalisé le bâtiment de l'ambassade, brisant une vitre du bâtiment principal et causant d'autres dégâts matériels, notamment sur un vitrail historique.
	19 mars 2022	Des personnes non identifiées ont déchiré le drapeau russe se trouvant à la chancellerie de la section consulaire de l'ambassade de la Fédération de Russie à Tartu.
	24 mars 2022	Un délinquant a versé de la peinture rouge sur le panneau d'entrée de l'ambassade et sur une partie de la façade historique.
	3-4 avril 2022	Des délinquants ont lancé un pot de colorant sur l'ambassade à Tallinn, endommageant la façade historique de celle-ci.
	10 avril 2022	Un délinquant a jeté un œuf sur la fenêtre du bâtiment de l'ambassade à Tallinn.
	11 avril 2022	À Tallinn, des voitures appartenant à l'ambassade de la Fédération de Russie, garées dans la rue, ont été vandalisées : les auteurs les ont recouvertes de mousse de construction.
	13 avril 2022	Des manifestations et des rassemblements ont été organisés devant l'ambassade sans que celle-ci en soit informée au préalable. Les manifestants ont entravé l'accès à celle-ci.
		Les policiers n'ont pas permis au personnel de l'ambassade d'enlever des barrières métalliques les affiches et les autocollants antirusses qui y étaient accrochés, y compris ceux qui étaient injurieux ou représentaient des symboles nazis.
Pologne	26 février 2022	Des personnes non identifiées ont jeté des pots de peinture par-dessus les clôtures de l'ambassade et de son école, endommageant de larges pans de mur. Un homme non identifié, armé d'une fronde, a tiré des billes de métal sur l'ambassade, détériorant les fenêtres des appartements du personnel.
	9, 14, 18 et 19 mars 2022	L'ambassade a reçu des menaces terroristes et des menaces de violence physique par courriel et par téléphone, qui visaient le personnel de la mission diplomatique, y compris l'Ambassadeur.
	28 mars 2022	Des personnes non identifiées ont lancé des pots de peinture sur la clôture de l'ambassade depuis l'extérieur, salissant le portail et le mur de la dépendance situés à l'entrée, ainsi que le panneau « Ambassade de la Fédération de Russie ».
	29-30 mars 2022	Une personne non identifiée a lancé un pot de peinture en direction des locaux de l'ambassade.

Pays	*Date*	*Description des faits*
	30-31 mars 2022	Des personnes non identifiées ont jeté des pots de peinture sur la façade de l'école de l'ambassade, salissant de grands pans de celle-ci.
	9 mai 2022	Lors de la cérémonie de dépôt de couronne qui s'est tenue au monument du cimetière militaire soviétique de Varsovie, des manifestants polonais et ukrainiens ont attaqué la délégation conduite par l'Ambassadeur, S. V. Andreev, en aspergeant les diplomates russes d'une substance liquide rouge ; la voiture de l'Ambassadeur a été endommagée pendant l'échauffourée, et le monument, vandalisé.
		Le même jour, des délinquants non identifiés ont attaqué l'école de l'ambassade. Le bâtiment a été aspergé de peinture et quatre intrus ont pénétré dans les locaux en enjambant la clôture.
Slovénie	26 février 2022	Une personne non identifiée a jeté un pot de peinture par-dessus la clôture de l'ambassade de la Fédération de Russie, tachant le mur du bâtiment et l'un des véhicules officiels garé à proximité. La police a engagé une procédure pénale.
Royaume-Uni	26 février 2022	Des manifestants qui protestaient devant l'ambassade de la Fédération de Russie au Royaume-Uni ont répandu de la peinture sur le bâtiment. La grille située à la sortie de l'ambassade et le panneau fixé au mur de la résidence de l'Ambassadeur ont tous deux été barbouillés de peinture. En outre, une personne non identifiée a jeté un pot de peinture sur le mur de l'ambassade alors qu'elle passait devant à vélo. L'ambassade a également reçu de nombreuses menaces et insultes par téléphone.
Belgique	27 février 2022	À l'entrée du consulat général de la Fédération de Russie à Anvers, un panneau a été aspergé de peinture rouge.
Islande	27 février 2022	Une personne non identifiée a cassé le portail de la section consulaire de l'ambassade.
		Les façades de la section consulaire ont été recouvertes à plusieurs reprises de peinture rouge indélébile. Des poupées et des peluches couvertes de peinture rouge et des photographies d'enfants morts récupérées sur Internet ont été accrochées sur la grille qui entoure le bâtiment, laquelle a été peinte plusieurs fois en jaune et bleu. Le panneau se trouvant à l'entrée est régulièrement aspergé de peinture rouge et recouvert d'insultes. Des messages offensants ont également été peints sur le trottoir. Des ordures sont parfois jetées dans l'enceinte de la section. De la peinture a été versée sur l'un des véhicules officiels de l'ambassade.
	14-15 avril 2022	Dans la nuit du 14 au 15 avril 2022, un homme non identifié, qui n'avait manifestement pas toute sa tête, a tapé pendant une demi-heure avec une barre de fer sur la grille métallique qui entoure le bâtiment résidentiel de la section consulaire de l'ambassade, par-dessus laquelle il a ensuite jeté divers objets laissés dehors par des manifestants antirusses la veille. La patrouille de police n'est arrivée qu'une demi-

Pays	*Date*	*Description des faits*
		heure plus tard. Le citoyen (vraisemblablement islandais) était déjà à bonne distance. Il a été arrêté et emmené au poste de police, où il a été interrogé.
Lettonie	28 février 2022	Des délinquants ont jeté des œufs sur la clôture de la résidence de l'Ambassadeur.
	28 février 2022	Lors d'une manifestation au consulat général de la Fédération de Russie à Liepaja, une personne a lancé une pierre contre une fenêtre du rez-de-chaussée, et un citoyen non identifié a aspergé de peinture le panneau portant l'adresse du consulat général et une partie du mur d'enceinte.
	2 mars 2022	Des personnes non identifiées ont versé de la peinture sur les poteaux de la clôture de l'ambassade. Un employé de l'ambassade a été agressé.
	8 mars 2022	Des installations et des affiches comportant des images insultantes à l'égard du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, ont été placées sur la façade du musée Pauls Stradins d'histoire de la médecine (situé en face de l'entrée principale de la mission diplomatique).
	12 avril 2022	L'entrée de la section consulaire de l'ambassade a été aspergée de peinture. Des personnes à bord de véhicules non identifiés ont tenté à plusieurs reprises de provoquer des accidents de la route visant des véhicules officiels de l'ambassade. Dans un cas précis, plusieurs voitures ont été utilisées, ce qui montre que ces actes étaient coordonnés. Tous ces actes scandaleux se sont déroulés sans qu'aucune mesure ne soit prise par les autorités locales.
Bulgarie	Depuis fin février 2022	Les missions diplomatiques russes déployées en Bulgarie reçoivent des messages anonymes sur leurs comptes de médias sociaux et de messageries électroniques dans lesquels les membres du personnel et leur famille sont menacés de violences physiques. En avril 2022, le panneau « Ambassade de la Fédération de Russie en République de Bulgarie » fixé au portail a été recouvert de peinture rouge.
Chypre	Mars 2022	Lors d'une manifestation antirusse à Limassol, un militant pro-ukrainien a arraché un drapeau russe du mât du consulat honoraire de la Fédération de Russie et endommagé l'interphone vidéo de l'entrée, tandis que les policiers se trouvant sur place observaient la scène.
Italie	2 mars 2022	Des slogans antirusses ont été peints sur la grille du consulat général de la Fédération de Russie à Gênes.
	11 avril 2022	Un acte de vandalisme du même acabit a été perpétré à l'ambassade de la Fédération de Russie à Rome, dont la porte d'entrée a été aspergée de peinture rouge. Le délinquant a été arrêté sur les lieux par les forces de l'ordre.

Pays	*Date*	*Description des faits*
Pays-Bas	3 mars 2022	Un sac à dos contenant une bouteille de gaz enveloppée dans un tissu imbibé de liquide inflammable a été jeté dans les locaux de la section consulaire de l'ambassade à La Haye. Le dispositif n'a pas fonctionné. À son arrivée, la police a bouclé la scène et récupéré le sac pour l'examiner. Une enquête a été ouverte.
	3 mars 2022	L'Ambassadeur, l'attaché militaire et trois hauts diplomates ont reçu des enveloppes contenant de la poudre blanche. Le laboratoire de la police a conclu qu'il s'agissait de farine.
Slovaquie	18 mars 2022	Des personnes non identifiées ont aspergé de peinture la façade du centre russe pour la science et la culture.
	30 avril et 1er mai 2022	Une personne a pénétré illégalement dans les locaux de l'ambassade. Elle a été placée en détention par le service du commandant et remise à la police slovaque.

25. En outre, la **Fédération de Russie** (17 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant un incident survenu au Kosovo :

> Serbie (Province autonome du Kosovo)
>
> Le 28 mai 2019, la police de Pristina a détenu illégalement M. A. Krasnoshchekov, un diplomate et citoyen russe membre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, faisant usage de la violence et portant atteinte à sa santé. Trois ans après les faits, malgré l'existence d'un grand nombre de preuves, les auteurs n'ont toujours pas été traduits en justice[10].

26. La **République islamique d'Iran** (18 mai 2022, révisé les 20 juin et 25 juillet 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires dans les États suivants :

Pays	*Date*	*Description des faits*
Suède	19 août 2019	Les participants à une réunion organisée à l'ambassade de la République islamique d'Iran à Stockholm en présence du Ministre des affaires étrangères ont été attaqués, et plusieurs personnes ont été blessées. Des véhicules de l'ambassade et des visiteurs, ainsi que le convoi automobile du Ministre ont été endommagés.
	19 septembre 2019	Lors d'un rassemblement violent organisé par des groupes illégaux devant l'ambassade de la République islamique d'Iran, l'entrée de l'ambassade ainsi que les véhicules du personnel ont été endommagés.

[10] Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

Pays	*Date*	*Description des faits*
	13 octobre 2019	Des projectiles incendiaires ont été jetés sur les locaux de la section consulaire de l'ambassade de la République islamique d'Iran alors qu'environ 70 personnes (dont certaines étaient accompagnées de leurs enfants) et des membres du personnel se trouvaient dans l'enceinte du bâtiment. Aucun blessé n'est à déplorer.
	27 juin 2020	L'ambassade de la République islamique d'Iran a été attaquée par des manifestants qui ont lancé des pierres sur le bâtiment, causant des dégâts matériels.
	3 mars 2021	Deux cocktails Molotov ont été lancés sur le toit de la section consulaire de l'ambassade de la République islamique d'Iran.
	18 juin 2021	À l'occasion de la treizième élection présidentielle nationale, des manifestants ont formé un couloir et agressé des électeurs qui se rendaient dans la circonscription de Göteborg.
	15 et 22 juillet 2021	Les manifestants ont fracassé la porte du consulat et la porte principale de l'ambassade de la République islamique d'Iran tout en scandant des slogans, en insultant les membres du personnel et en taguant les murs des bâtiments.
Allemagne	25 juillet 2020	Deux membres d'un groupe illégal ont tagué des slogans sur les fenêtres de l'entrée du consulat général de la République islamique d'Iran à Francfort. Aucune information n'a été communiquée concernant une éventuelle enquête de police.
	15 septembre 2020	Une personne masquée a aspergé de peinture rouge le bâtiment du consulat général de la République islamique d'Iran à Francfort, endommageant ses fenêtres et sa sonnette. Aucune information n'a été communiquée concernant une éventuelle enquête de police.
	5 et 26 novembre et 3 décembre 2021	Une personne a vandalisé le bâtiment du consulat général de la République islamique d'Iran à Francfort en jetant sur celui-ci un grand nombre d'œufs, maculant la façade du bâtiment et semant la panique parmi les visiteurs du consulat et les piétons. Après un certain nombre de relances, le délinquant a été traduit en justice. Aucune issue n'a encore été annoncée concernant un éventuel remboursement.
	28 décembre 2021	Un assaillant a vandalisé et détruit les statues de Goethe et de Hafez devant le consulat général de la République islamique d'Iran à Francfort. À ce jour, aucune information n'a été communiquée concernant l'identification ou l'arrestation du coupable.
Royaume-Uni	21 mars 2022	Un groupe d'assaillants a attaqué l'ambassade de la République islamique d'Iran à Londres, causant des dégâts importants au bâtiment de l'ambassade.
Afghanistan	11 avril 2022	Un groupe de manifestants organisés a attaqué l'ambassade de la République islamique d'Iran à Kaboul et scandé des slogans de plus en plus agressifs et violents, mettant

Pays	*Date*	*Description des faits*
		gravement en péril le bâtiment et les personnes se trouvant à proximité.
	11 avril 2022	Un groupe de manifestants présentant les mêmes caractéristiques a attaqué le consulat général de la République islamique d'Iran à Hérat, incendiant la porte du bâtiment et causant des dégâts considérables aux locaux.

27. La **Suède** (18 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires en Suède :

Pays	*Date*	*Description des faits*
États-Unis	3 février 2020	Plusieurs personnes se sont introduites dans la propriété de la résidence permanente de l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Suède à deux reprises au cours de la même journée. Les malfaiteurs ont tenté de dérober du cuivre utilisé pour la rénovation du toit de la propriété. Ils ont été surpris par le garde et ont quitté les lieux sans le cuivre. Une enquête a été ouverte.
	7 juillet 2021	Une personne armée d'un couteau a pénétré dans la propriété de l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Stockholm pendant la nuit. Le malfaiteur a été arrêté, le couteau a été saisi et une enquête a été ouverte.
Chine	10 février 2020	Le panneau de la réception consulaire de l'ambassade de Chine à Stockholm a été vandalisé et gravé d'un « X ».
	20 décembre 2020	La façade du consulat général de Chine à Göteborg a été vandalisée par une ou plusieurs personnes non identifiées. La police de sécurité de l'ambassade a été avertie.
	8 janvier 2021	Trois voitures diplomatiques appartenant au consulat général de Chine ont été endommagées. La plaque diplomatique d'une autre voiture a été volée. De nouvelles plaques d'immatriculation diplomatiques ont été commandées et les autorités de police ont été averties.
Afrique du Sud	10 février 2020	Une personne non identifiée s'est introduite dans l'ambassade d'Afrique du Sud à Stockholm et a dérobé huit clefs. Une enquête a été ouverte.
Zimbabwe	23 avril 2020	Une personne a dérobé le drapeau national de l'ambassade du Zimbabwe à Stockholm. Aucune enquête n'a été ouverte, faute de preuves.
Pérou	5 mai 2020	Une ou plusieurs personnes non identifiées ont fait irruption dans une voiture diplomatique et dérobé du matériel appartenant à l'ambassade du Pérou à Stockholm. Aucune enquête n'a été ouverte, faute de preuves.

Pays	*Date*	*Description des faits*
Iran (République islamique d')	27 juin 2020	Au cours d'une manifestation, un homme a tagué la façade du bâtiment de l'ambassade de la République islamique d'Iran à Stockholm. Celui-ci a été identifié et une enquête de police a été ouverte.
	2 juillet 2021	À Göteborg et à Stockholm, des groupes de manifestants ont violemment protesté contre les personnes venues exprimer leur vote à l'occasion de l'élection présidentielle en République islamique d'Iran et les ont harcelées.
Azerbaïdjan	15 juillet 2020	Une ou plusieurs personnes non identifiées ont griffonné les mots « No war », « Aliyev criminal » et « Stop Aliyev » sur la façade du bâtiment de l'ambassade d'Azerbaïdjan à Stockholm et sur une voiture munie de plaques diplomatiques. Aucune enquête n'a été ouverte, faute de preuves.
Afghanistan	6 novembre 2020	Une diplomate de l'ambassade d'Afghanistan à Stockholm a été menacée par un homme qui l'a menacée de lui porter des coups s'il n'obtenait pas le document qu'il avait sollicité au sujet de son divorce. L'homme a été identifié et une plainte a été déposée auprès des services de police.
	21 janvier 2021	Au consulat, un délinquant a menacé à deux reprises d'agresser et de tuer un membre du personnel de l'ambassade d'Afghanistan. L'auteur des menaces a été identifié et une enquête a été ouverte par la police.
Portugal	26 novembre 2020	Un homme a appelé l'ambassade du Portugal à Stockholm et a menacé le personnel. Une enquête de police a été ouverte.
	3 décembre 2020	Une personne a menacé le personnel de l'ambassade du Portugal par courriel. La police de sécurité a été avertie et une enquête de police a été ouverte.
République arabe syrienne	26 janvier 2021	Des plaques diplomatiques appartenant à la voiture d'un diplomate de l'ambassade de la République arabe syrienne à Stockholm ont été dérobées. Aucune enquête n'a été ouverte, faute de preuves.
Maroc	28 juin 2021	Un homme a détruit deux voitures appartenant à l'ambassade du Maroc à Stockholm et a brûlé le drapeau marocain sur les marches de l'entrée de l'ambassade. L'auteur de ces faits a été condamné à huit mois de prison.
Lituanie	22 juillet 2021	Un homme a jeté une trottinette électrique à travers la vitre de la porte d'entrée de l'ambassade de Lituanie à Stockholm et a menacé le personnel de l'ambassade. Il a été arrêté par la police et une enquête a été ouverte.

28. En outre, la **Suède** (18 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant une atteinte à la représentation du Kosovo en Suède :

15 juillet 2020. Une personne non identifiée a dérobé deux plaques d'immatriculation diplomatiques sur une voiture appartenant à l'ambassade du Kosovo à Stockholm. Une plainte a été déposée auprès des services de police[11].

29. La **Colombie** (19 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant l'incident signalé par la République bolivarienne du Venezuela le 19 avril 2022 :

Le Venezuela ayant rompu unilatéralement ses relations diplomatiques et consulaires avec la Colombie le 23 février 2019, les locaux de la mission vénézuélienne en Colombie sont restés inoccupés et aucune activité diplomatique ou consulaire n'y est actuellement menée.

Les locaux, qui appartiennent à l'État vénézuélien, ne sont pas entretenus, alors que ce dernier en est responsable en tant que propriétaire des lieux. Cette situation a entraîné une détérioration des locaux de la section consulaire à Bogotá, et plusieurs plaintes pour dégradations ont été déposées par des propriétaires voisins et des résidents locaux.

Après avoir rompu ses relations diplomatiques et consulaires avec la Colombie, le Venezuela a cessé de payer les loyers des bâtiments qu'il louait, ce qui porte préjudice aux propriétaires de ces bâtiments, qui ne reçoivent pas les loyers et ne peuvent pas accéder aux bâtiments pour empêcher leur dégradation.

Nonobstant ce qui précède, et compte tenu de l'inviolabilité des locaux consulaires et diplomatiques, les autorités colombiennes ont, par la voie diplomatique, informé à plusieurs reprises le Gouvernement vénézuélien de l'état des locaux consulaires à Bogotá. Elles ont également transmis des requêtes soumises par des particuliers concernant la cessation des paiements dus au titre d'obligations civiles.

La Colombie considère que, compte tenu des difficultés qui ont découlé de la rupture des relations diplomatiques et consulaires, son travail de protection des locaux susmentionnés doit être subordonné à l'engagement du Gouvernement vénézuélien de remplir ses obligations à la fois en tant que propriétaire et en tant que locataire.

La Colombie demande au Venezuela d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne les propriétés qui abritent ses locaux, notamment en s'acquittant dûment de ses obligations à l'égard des propriétaires de ces derniers. En effet, celles-ci ne relèvent pas de la responsabilité du Gouvernement colombien. La Colombie, quant à elle, continuera, conformément à l'article 27 a) de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, de renforcer la protection des locaux des missions étrangères, par l'intermédiaire de son service de police diplomatique.

30. La **Norvège** (23 mai 2022) a communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires en Norvège :

2018

Trois actes de vandalisme dirigés contre l'ambassade d'Iran à Oslo, au cours desquels des slogans politiques ont été tagués sur le mur extérieur de la chancellerie. Deux personnes ont été condamnées à 45 jours de prison, conformément à l'article 351 du Code pénal norvégien.

[11] Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

2020

Une personne a vandalisé du matériel à l'entrée de la chancellerie de l'ambassade de Türkiye. Le malfaiteur a écopé d'une amende.

2021

Une enquête a été ouverte après qu'un slogan politique a été tagué sur le mur extérieur de la chancellerie de l'ambassade d'Iran.

L'ambassade du Myanmar a reçu des lettres contenant des menaces. Le bureau des services de sécurité de la police norvégienne à l'ambassade a procédé à une évaluation de la menace afin d'éviter que de telles atteintes ne se reproduisent.

31. Les **Philippines** (24 mai 2022) ont communiqué les renseignements suivants concernant des atteintes à ses missions et représentants diplomatiques et consulaires aux Philippines :

a) Vols et cambriolages dans les missions et résidences diplomatiques ;

b) Manifestations devant l'ambassade du Royaume des Pays-Bas ;

c) Cas d'intrusions dans les propriétés d'une mission diplomatique par un promoteur immobilier et des agents d'un organisme public ;

d) Incendie causant des dommages matériels à l'ambassade de la Fédération de Russie ;

e) Arrestation et placement en garde à vue de deux diplomates pour violation présumée des directives sur le port obligatoire du masque et pour avoir commis des infractions telles que le trouble à l'ordre public, la désobéissance à l'égard d'une personne dépositaire de l'autorité publique, le refus d'obtempérer et l'entrave à la justice.

En ce qui concerne les points a) et b) ci-dessus, la police nationale philippine a enquêté sur les incidents criminels et a renforcé la présence du personnel de sécurité à l'extérieur des locaux des missions et résidences diplomatiques.

En ce qui concerne le point c), le Ministère des affaires étrangères des Philippines a tenu des discussions avec le promoteur et l'organisme public en vue d'obtenir réparation pour les dommages causés aux locaux diplomatiques.

En ce qui concerne le point d), les employés de l'ambassade ont été rapidement évacués et pris en charge. Enfin, en ce qui concerne le point e), le Ministère philippin des affaires étrangères est intervenu auprès des forces de l'ordre et a facilité la libération des diplomates. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de l'incendie et établir les circonstances qui ont conduit à l'arrestation et au placement en garde à vue des diplomates, ainsi qu'aux mauvais traitements que ces derniers ont indiqué avoir subis.

32. La **Fédération de Russie** (1er juin 2022) a fourni des renseignements concernant l'incident signalé par la Slovénie le 5 mai 2022 :

La résolution 75/139 de l'Assemblée générale porte sur les actes de violence visant les missions et les représentants diplomatiques et consulaires. Or, la description donnée par la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir paragraphe 19 du présent rapport) se lit comme suit : « Le 1er mars 2022, le consulat de la République de Slovénie [...] a été gravement endommagé lors d'une attaque contre des installations civiles situées à proximité. [...] La cible principale était le bâtiment de l'administration

régionale de l'État de Kharkiv, qui a été touché deux fois et qui est situé à proximité immédiate du consulat. ». D'après cette description, le Consulat de la République de Slovénie de Kharkiv n'a donc pas été la cible d'une prétendue attaque de missiles.

La Mission permanente de la Fédération de Russie ne voit donc pas en quoi les dispositions de la résolution 75/139 de l'Assemblée générale s'appliquent au cas du Consulat de la République de Slovénie à Kharkiv. Quoi qu'il en soit, selon la résolution, c'est à l'État dans lequel les violations en question ont eu lieu qu'il incombe de donner suite au signalement fait par la Slovénie. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de l'Ukraine.

Les forces armées de la Fédération de Russie ne prennent pour cible aucune infrastructure civile, infrastructures diplomatiques comprises. Les armes russes de haute précision permettent d'effectuer des frappes chirurgicales et ainsi d'éviter les pertes parmi les civils.

III. Vues exprimées par les États en application du paragraphe 13 de la résolution 75/139 de l'Assemblée générale

33. **Qatar** (28 avril 2021)

Les autorités compétentes du Qatar ont pris toutes les mesures nécessaires pour assurer et renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires, ainsi que des missions et représentants jouissant du statut diplomatique auprès d'organisations internationales intergouvernementales présentes au Qatar, conformément aux dispositions du droit international. Aucun incident ni aucune atteinte à l'inviolabilité des missions diplomatiques et consulaires et de leur personnel n'ont eu lieu au sens des dispositions de la résolution 75/139.

34. **Slovénie** (5 mai 2022)

La Slovénie est attachée à la protection absolue des missions et des représentants diplomatiques et consulaires. D'une part, il est nécessaire que l'État accréditaire veille au respect des privilèges et immunités. D'autre part, les personnes bénéficiant de ces privilèges et immunités sont tenues de respecter les règlements de l'État accréditaire et de maintenir des normes élevées de conduite. Cette complémentarité entre les deux parties réduit le nombre d'atteintes et permet aux missions diplomatiques et consulaires et à leurs représentants dans le monde entier de mener à bien leur mission.

35. **Cuba** (9 mai 2022)

Cuba note avec préoccupation et condamne sans équivoque les actes de violence commis contre des missions diplomatiques et consulaires et leurs représentants, qui nuisent aux relations de coopération entre les États et constituent des violations flagrantes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires et de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, de 1973.

Cuba demande instamment que l'on observe, applique et fasse respecter à la lettre tous les principes et normes du droit international régissant

l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques et consulaires et des missions à caractère diplomatique auprès des organisations internationales.

Cuba a accordé et continuera d'accorder une attention particulière à la protection et à la sécurité des missions et des représentants diplomatiques accrédités sur son territoire, démontrant ainsi son attachement aux normes internationales en la matière.

Cuba a institué dans sa législation pénale des mesures strictes condamnant les actes qui portent atteinte à la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et protège expressément l'inviolabilité de cette catégorie de personnel et les biens immeubles liés à ses activités.

En outre, les locaux des missions diplomatiques accréditées auprès de la République de Cuba et la résidence des agents diplomatiques sont inviolables, principe que sont aussi tenues de respecter les autorités chargées d'enquêter sur des actes délictueux.

De même, les missions spéciales, les missions consulaires et les missions d'organisations internationales accréditées à Cuba bénéficient de l'inviolabilité reconnue par les traités internationaux applicables à l'égard de la République de Cuba.

Ainsi, la législation nationale est conforme aux instruments internationaux sur la question auxquels Cuba est partie, comme le montrent certaines de ses dispositions.

36. **Malaisie** (13 mai 2022)

La Malaisie s'engage à s'acquitter des obligations qui lui incombent en application de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, qui sont entrées en vigueur en Malaisie le 9 décembre 1965 et le 1er novembre 1991, respectivement.

En Malaisie, les privilèges et immunités diplomatiques sont régis par les lois suivantes :

- Loi de 1966 sur les privilèges diplomatiques (Convention de Vienne) [Loi no 636] ;
- Loi de 1967 sur les représentants étrangers (privilèges et immunités) [Loi no 541] ;
- Loi de 1999 sur les relations consulaires (Convention de Vienne) [Loi no 595] ;
- Loi de 1992 sur les organisations internationales (privilèges et immunités) [Loi no 485] ;
- Règlement de 2012 sur l'Organisation des Nations Unies (privilèges et immunités) [P.U. (A) 279/2012] ;
- Règlement de 2012 sur les institutions spécialisées (privilèges et immunités) [P.U. (A) 280/2012].

Le Ministère des affaires étrangères de la Malaisie joue le rôle de responsable de la supervision des mesures de sécurité pour les missions diplomatiques et consulaires étrangères en Malaisie, en consultation et en coordination avec les autorités compétentes.

La police royale de la Malaisie est responsable de la protection, de la sécurité et de la sûreté des ambassades et des missions étrangères en Malaisie.

Elle travaille en étroite collaboration avec les ambassades et les missions respectives afin de garantir des niveaux de protection et de sécurité adéquats.

Jusqu'à présent, la Malaisie assure la protection, la sécurité et la sûreté nécessaires aux missions étrangères et à leurs représentants ainsi qu'aux représentants dûment accrédités des organisations internationales intergouvernementales reconnues, conformément aux traités internationaux pertinents auxquels la Malaisie est partie.

37. **Équateur** (16 mai 2022)

La Direction du cérémonial et du protocole, en collaboration avec le Conseil judiciaire, le Bureau du défenseur public, le Bureau du Procureur général, le Ministère de l'intérieur et la Police nationale, a élaboré un projet de texte du protocole interinstitutions relatif au traitement des incidents impliquant des agents des missions diplomatiques accréditées en Équateur. Ce document vise à établir un mécanisme approprié et opportun qui permettrait de prendre des mesures immédiates en cas d'incident impliquant des agents des missions diplomatiques accréditées en Équateur ou mettant en péril leur sécurité.

Le mandat constitutionnel énoncé à l'article 226, concernant le devoir de toutes les entités publiques agissant au nom de l'État de coordonner les mesures prises pour atteindre leurs objectifs et garantir la jouissance et l'exercice des droits reconnus dans la Constitution, dispose que lorsque des agents des missions diplomatiques accréditées en Équateur sont impliqués dans la commission d'une infraction, d'un délit ou de tout autre incident, un protocole doit être établi pour permettre aux institutions auxquelles ledit protocole s'applique de prendre des mesures immédiates, tout en respectant pleinement l'immunité diplomatique dont jouissent lesdits agents.

Le Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine est chargé de coordonner la transmission des informations susmentionnées au Service intégré de sécurité ECU-911, qui est responsable de la coordination générale avec les entités de première ligne au niveau national.

Le texte final du protocole interinstitutions relatif au traitement des incidents impliquant des agents des missions diplomatiques accréditées en Équateur a été arrêté avec toutes les institutions compétentes et a été validé et approuvé par le Bureau de coordination des services consultatifs et juridiques du Ministère des affaires étrangères. Il doit toutefois encore être signé par les institutions susmentionnées.

38. **Belgique** (17 mai 2022)

Les dispositions de sécurité pour les missions diplomatiques et postes consulaires dépendent de l'analyse de la menace faite par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Cet organe détermine un niveau de menace pour chaque mission diplomatique établie sur le sol belge. Ce niveau permet au Centre de crise du Ministère de l'intérieur de demander aux services de police des dispositions de sécurité spécifiques et adaptées à chaque mission. Une réunion mensuelle, à laquelle participe la Direction du Protocole du Ministère des affaires étrangères, est organisée au Centre de Crise pour le suivi général des mesures de sécurité attribuées aux différentes missions diplomatiques présentes en Belgique.

Les missions diplomatiques et postes consulaires qui ont un problème de sécurité le communiquent à la Direction du Protocole du Ministère des affaires étrangères. Pour chaque incident, la procédure standard est appliquée. Elle consiste à informer les autorités compétentes ; principalement le Centre de Crise

du Ministère de l'intérieur pour que les mesures de sécurité adéquates soient prises par la zone de police concernée. La mission concernée reçoit ensuite systématiquement un accusé de réception de la Direction du Protocole dans lequel celle-ci apporte les éléments de réponse adéquats.

Par ailleurs, dès que la situation l'exige, les missions diplomatiques sont invitées à déposer plainte, si elles le souhaitent, et encouragées à faire parvenir à la Direction du Protocole une copie du procès-verbal. Celui-ci est ensuite dûment transmis aux autorités compétentes. Les missions ont libre choix de s'informer de la suite réservée à leur plainte en interrogeant soit directement la Police, soit en passant par un avocat, soit via la Direction du Protocole.

39. **El Salvador** (18 mai 2022)

En tant qu'État partie à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et à la Convention de Vienne sur les relations consulaires, El Salvador reconnaît la nécessité de respecter les engagements contractés au titre de ces instruments.

El Salvador considère qu'il importe tout particulièrement de prévenir les atteintes à la paix et à la dignité du personnel diplomatique et consulaire ainsi qu'aux locaux des missions diplomatiques et consulaires et des missions accréditées auprès des organisations internationales.

Le pays a mis en place des mécanismes associant, au sein de la Division chargée de la protection des dignitaires, la Direction générale du protocole et des honneurs du Ministère des affaires étrangères et la Police civile nationale, qui lui donnent la capacité de répondre aux demandes formulées par les missions accréditées et leurs représentants en El Salvador, notamment au moyen de mesures permanentes de protection des locaux des missions.

En outre, la Direction générale du protocole et des honneurs susmentionnée a signalé à la Police civile nationale tous les actes illégaux visant les missions et les représentants diplomatiques et consulaires, afin que ces actes puissent faire l'objet d'une enquête et que les autorités compétentes prennent les mesures juridiques nécessaires. Ainsi, à ce jour, aucune violation grave de la protection, de la sécurité et de la sûreté des missions et représentants diplomatiques et consulaires accrédités basés en El Salvador n'a été commise.

La sécurité et la sûreté des missions diplomatiques et consulaires sont toujours menacées. Par exemple, en 2021, l'infrastructure des installations du bureau du consulat général d'El Salvador à Manhattan a été endommagée lorsqu'un malfaiteur a attaqué le bâtiment.

El Salvador se félicite de la rapidité avec laquelle les autorités locales sont intervenues dans de tels cas. Pour autant, conformément aux conventions applicables, il convient de renforcer les mesures visant à préserver et à améliorer la protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires accrédités.

En outre, El Salvador a conscience du défi que représentent aujourd'hui les risques et menaces nouveaux pour la sécurité et la sûreté, tels que ceux suscités par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du fait que l'infrastructure technologique des locaux des missions diplomatiques et consulaires est de plus en plus exposée à des cyberattaques, dont la nature ne cesse d'évoluer.

El Salvador reconnaît qu'il importe de continuer à respecter ses obligations au titre des deux conventions de Vienne, de sorte à permettre aux

missions et aux représentants diplomatiques et consulaires de s'acquitter efficacement de leurs fonctions de protection et de défense auprès des ressortissants des États accréditants.

40. **Norvège** (23 mai 2022)

L'article 184 du Code pénal norvégien, qui interdit les atteintes aux missions et aux représentants d'États étrangers, a été modifié pour inclure les atteintes aux missions et aux représentants d'organisations internationales intergouvernementales ainsi que les atteintes aux membres de la famille des représentants d'États étrangers et d'organisations internationales intergouvernementales.

41. **Les Philippines** (24 mai 2022)

Les Philippines sont conscientes de leurs obligations en vertu des conventions internationales sur la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires. En particulier, les Philippines s'acquittent de l'obligation spéciale de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux de la mission ne soient envahis ou endommagés, la paix de la mission troublée ou sa dignité amoindrie, et de prendre toutes mesures appropriées pour empêcher toute atteinte à la personne, à la liberté et à la dignité de l'agent diplomatique.

Conformément aux obligations internationales qui leur incombent de garantir l'inviolabilité des locaux diplomatiques ainsi que de protéger les agents diplomatiques sur leur territoire, les Philippines ont créé une unité spéciale au sein de la police nationale, le Groupe de sécurité et de protection de la police, chargé d'assurer la protection et la sécurité des agents de l'État, des membres du corps diplomatique et des dignitaires étrangers en visite dans le pays. Les demandes de déploiement du Groupe de sécurité et de protection de la police dans une ambassade ou des locaux consulaires sont envoyées au Ministère des affaires étrangères et examinées par l'unité de renseignement et de sécurité.

Le Groupe de sécurité et de protection de la police est spécifiquement chargé de répondre aux besoins spécifiques des membres du corps diplomatique en matière de sécurité et de protection. Outre qu'il assure la présence constante de gardes dans les locaux, le Groupe est doté de personnel spécialement formé à renforcer la sécurité des agents diplomatiques et à déjouer les menaces qui les visent.

IV. État de la participation aux conventions internationales sur la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires au 30 juin 2022

42. Chacun des instruments suivants est représenté, dans les tableaux 1 et 2 ci-après, par la lettre qui le précède dans la liste ci-dessous :

A. Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 (signée à Vienne le 18 avril 1961, entrée en vigueur le 24 avril 1964, conformément à l'article 51) ;

B. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant l'acquisition de la nationalité de 1961 (signée à Vienne le 18 avril 1961, entré en vigueur le 24 avril 1964, conformément à l'article VI) ;

C. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant le règlement obligatoire des différends (signé à Vienne le 18 avril 1961, entré en vigueur le 24 avril 1964, conformément à l'article VIII) ;

D. Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires (signée à Vienne le 24 avril 1963, entrée en vigueur le 19 mars 1967, conformément à l'article 77) ;

E. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant l'acquisition de la nationalité (signé à Vienne le 24 avril 1963, entré en vigueur le 19 mars 1967, conformément à l'article VI) ;

F. Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant le règlement obligatoire des différends (signé à Vienne le 24 avril 1963, entré en vigueur le 19 mars 1967, conformément à l'article VIII) ;

G. Convention de 1973 sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1973, entrée en vigueur le 20 février 1977, conformément à l'article 17).

Tableau 1
Participation aux conventions internationales sur la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Signature, succession à la signature						
A	B	C	D	E	F	G
60	18	28	48	19	38	25

Ratification, adhésion ou notification de succession						
A	B	C	D	E	F	G
193	51	70	182	41	52	180

Tableau 2
État de la participation aux conventions internationales sur la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

	Signature, succession à la signature							*Ratification, adhésion ou notification de succession*						
État	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
Afghanistan								A						G
Afrique du Sud	A							A			D			G
Albanie	A							A			D			G
Algérie								A			D			G
Allemagne	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
Andorre								A			D			G
Angola								A			D			

	Signature, succession à la signature							*Ratification, adhésion ou notification de succession*						
État	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
Antigua-et-Barbuda								A			D			G
Arabie saoudite								A			D			G
Argentine	A	B		D		F		A	B		D			G
Arménie								A			D			G
Australie	A			D			G	A		C	D		F	G
Autriche	A		C	D		F		A		C	D		F	G
Azerbaïdjan								A			D			G
Bahamas								A		C	D			G
Bahreïn								A			D			G
Bangladesh								A			D			G
Barbade								A			D			G
Bélarus	A						G	A			D			G
Belgique	A		C	D		F		A	B	C	D	E	F	G
Belize								A			D			G
Bénin				D		F		A			D			G
Bhoutan								A			D			G
Bolivie (État plurinational de)				D				A			D			G
Bosnie-Herzégovine					E	F		A	B	C	D			G
Botswana								A	B	C	D	E	F	G
Brésil	A			D	E			A			D			G
Brunéi Darussalam								A			D			G
Bulgarie	A						G	A		C	D	E	F	G
Burkina Faso				D		F		A			D		F	G
Burundi								A						G
Cabo Verde								A			D			G
Cambodge								A	B	C	D			G
Cameroun				D	E	F		A			D			G
Canada	A						G	A			D			G
Chili	A			D		F		A			D			G
Chine								A			D			G
Chypre								A			D			G
Colombie	A		C	D	E	F		A			D			G
Comores								A						G
Congo				D	E	F		A						
Costa Rica	A			D				A		C	D			G
Côte d’Ivoire				D		F		A						G
Croatie								A			D			G
Cuba	A			D				A			D			G
Danemark	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
Djibouti								A			D			G
Dominique								A		C	D			G
Égypte								A	B		D	E		G

	Signature, succession à la signature							*Ratification, adhésion ou notification de succession*						
État	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
El Salvador								A			D			G
Émirats arabes unis								A			D			G
Équateur	A		C	D			G	A		C	D			G
Érythrée								A			D			
Espagne								A		C	D		F	G
Estonie								A	B	C	D	E	F	G
Eswatini								A			D			G
État de Palestine								A		C	D		F	G
États-Unis d'Amérique	A			D			G	A			D			G
Éthiopie								A						G
Fédération de Russie	A						G	A			D			G
Fidji								A		C	D			G
Finlande	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
France	A		C	D		F		A		C	D		F	G
Gabon				D		F		A	B	C	D	E	F	G
Gambie								A			D			
Géorgie								A			D			G
Ghana	A	B	C	D	E	F		A			D	E		G
Grèce	A							A			D			G
Grenade								A			D			G
Guatemala	A						G	A			D			G
Guinée								A	B	C	D			G
Guinée-Bissau								A						G
Guinée équatoriale								A		C	D			G
Guyana								A			D			G
Haïti								A			D			G
Honduras								A			D			G
Hongrie	A						G	A		C	D		F	G
Îles Cook														
Îles Marshall								A			D			G
Îles Salomon								A			D			
Inde								A	B	C	D	E	F	G
Indonésie								A	B		D	E		
Iran (République islamique d')	A	B	C	D				A	B	C	D	E	F	G
Iraq	A	B	C					A	B	C	D	E		G
Irlande	A		C	D		F		A			D			G
Islande							G	A	B	C	D	E	F	G
Israël	A		C	D				A						G
Italie	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
Jamaïque								A			D			G
Japon	A		C					A		C	D		F	G
Jordanie								A			D			G

	Signature, succession à la signature							*Ratification, adhésion ou notification de succession*						
État	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
Kazakhstan								A			D			G
Kenya								A	B	C	D	E	F	G
Kirghizistan								A			D			G
Kiribati								A			D			G
Koweït				D	E	F		A		C	D			G
Lesotho								A			D			G
Lettonie								A			D			G
Liban	A	B	C	D		F		A			D			G
Libéria	A			D	E	F		A	B	C	D			G
Libye								A	B		D			G
Liechtenstein	A		C	D		F		A		C	D		F	G
Lituanie								A		C	D		F	G
Luxembourg	A		C	D		F		A		C	D		F	G
Macédoine du Nord								A	B	C	D			G
Madagascar								A	B	C	D	E	F	G
Malaisie								A	B	C	D			G
Malawi								A	B	C	D	E	F	G
Maldives								A			D			G
Mali								A			D			G
Malte								A		C	D			G
Maroc								A	B		D	E		G
Maurice								A		C	D		F	G
Mauritanie								A			D			G
Mexique	A			D				A			D		F	G
Micronésie (États fédérés de)								A			D			G
Monaco								A			D			G
Mongolie							G	A			D			G
Monténégro					E	F		A	B	C	D			G
Mozambique								A			D			G
Myanmar								A	B		D			G
Namibie								A			D			G
Nauru								A		C	D	E		G
Népal								A	B	C	D	E	F	G
Nicaragua							G	A	B	C	D	E	F	G
Niger				D		F		A	B	C	D	E	F	G
Nigéria	A							A			D			G
Nioué														G
Norvège	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
Nouvelle-Zélande	A		C					A	B	C	D	E	F	G
Oman								A	B	C	D	E	F	G
Ouganda								A			D			G
Ouzbékistan								A			D			G

État	Signature, succession à la signature							Ratification, adhésion ou notification de succession						
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
Pakistan	A							A		C	D		F	G
Palaos														G
Panama	A			D	E	F		A	B	C	D	E	F	G
Papouasie-Nouvelle-Guinée								A			D			G
Paraguay							G	A	B	C	D	E	F	G
Pays-Bas								A	B	C	D	E	F	G
Pérou				D		F		A			D		F	G
Philippines	A	B	C	D		F		A	B	C	D	E	F	G
Pologne	A			D			G	A			D			G
Portugal								A			D			G
Qatar								A			D			G
République arabe syrienne								A			D			G
République centrafricaine	A	B	C	D		F		A	B	C				G
République de Corée	A	B	C					A	B	C	D	E	F	G
République de Moldova								A			D			G
République démocratique du Congo	A			D	E	F		A	B	C	D			G
République démocratique populaire lao								A	B	C	D	E	F	G
République dominicaine	A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F	G
République populaire démocratique de Corée								A			D			G
République-Unie de Tanzanie	A	B	C					A	B	C	D			
Roumanie	A						G	A		C	D		F	G
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	A		C	D		F	G	A		C	D		F	G
Rwanda							G	A			D			G
Sainte-Lucie								A			D			G
Saint-Kitts-et-Nevis								A			D			G
Saint-Marin	A							A						G
Saint-Siège	A			D				A			D			G
Saint-Vincent-et-les Grenadines								A			D			G
Samoa								A			D			
Sao Tomé-et-Principe								A			D			G
Sénégal	A	B						A			D	E	F	G
Serbie					E	F		A	B	C	D			G
Seychelles								A		C	D		F	G
Sierra Leone								A			D			G
Singapour								A			D			G
Slovaquie								A		C	D		F	G
Slovénie								A		C	D			G
Somalie								A			D			
Soudan								A			D			G
Soudan du Sud														
Sri Lanka	A							A	B	C	D			G

	Signature, succession à la signature							*Ratification, adhésion ou notification de succession*						
État	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*
Suède	A	B	C	D	E	F	G	A	B	C	D	E	F	G
Suisse	A		C	D		F		A	B	C	D	E	F	G
Suriname								A	B	C	D	E	F	
Tadjikistan								A			D			G
Tchad								A						
Tchéquie								A			D			G
Thaïlande	A	B						A	B		D	E		G
Timor-Leste								A			D			
Togo								A			D			G
Tonga								A			D			G
Trinité-et-Tobago								A			D			G
Tunisie							G	A	B		D	E		G
Türkiye								A			D			G
Turkménistan								A			D			G
Tuvalu								A			D			
Ukraine	A						G	A			D			G
Uruguay	A			D		F		A			D			G
Vanuatu								A			D			
Venezuela (République bolivarienne du)	A			D				A			D			G
Viet Nam								A			D	E	F	G
Yémen								A			D			G
Zambie								A			D			G
Zimbabwe								A			D			